



PROJET D'ETABLISSEMENT 2022-2027

**CAEM – Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale
Ecole de Musique du Pays de Dieulefit-Bourdeaux**

Rue des écoles – 26220 Dieulefit

Tél : 04 75 52 06 44

contact@CAEM-dieulefit.org

site : www.CAEM-dieulefit.org



LE DÉPARTEMENT



Table des matières

I.	INTRODUCTION	3
1.	TERRITOIRE ET CONTEXTE	3
A.	Nombre d'habitants par commune et nombre d'élèves inscrits au CAEM en 2021-2022	4
B.	Population par grandes tranches d'ages sur l'ensemble des communes de la CCDB.....	4
C.	Les enfants sur le territoire	5
D.	Situation géographique du CAEM	5
E.	Contexte socio-économique	5
2.	L'ÉTABLISSEMENT.....	6
A.	Historique	6
B.	Les valeurs du CAEM	7
C.	Missions.....	8
II.	LE CAEM AUJOURD'HUI.....	9
1.	ÉTAT DES LIEUX	9
A.	Les publics	9
B.	Enseignements	9
C.	Animation de la vie locale : Des concerts, des créations et des partenariats.....	13
D.	Offre proposée « Hors les murs » - Missions conventionnées.....	13
E.	Projets.....	14
F.	Organisation et fonctionnement.....	14
2.	EVALUATION ET BILAN DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2016-2021	18
A.	L'enseignement	18
B.	L'animation de la vie locale	20
C.	Interventions pédagogiques pour des publics extérieurs	21
D.	Lieu d'accueil et de ressources.....	22
III.	PERSPECTIVES.....	23
1.	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS.....	24
A.	Pôle pédagogie	25
B.	Pôle rayonnement du CAEM	28
C.	Pôle fonctionnement de l'association	30
D.	Pôle modele economique du CAEM.....	31
2.	MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION	32
A.	Calendrier d'actions : les étapes dans le temps pour chaque pôle.....	32
B.	Suivi et évaluation du Projet d'Etablissement.....	36
	CONCLUSION	36

ANNEXES

I. INTRODUCTION

Le Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale (CAEM) de Dieulefit est une école associative composée d'une équipe de bénévoles, d'une équipe pédagogique (12 professeurs salariés) et d'une équipe administrative composée de 2 salariées qui accompagnent quelque 300 élèves.

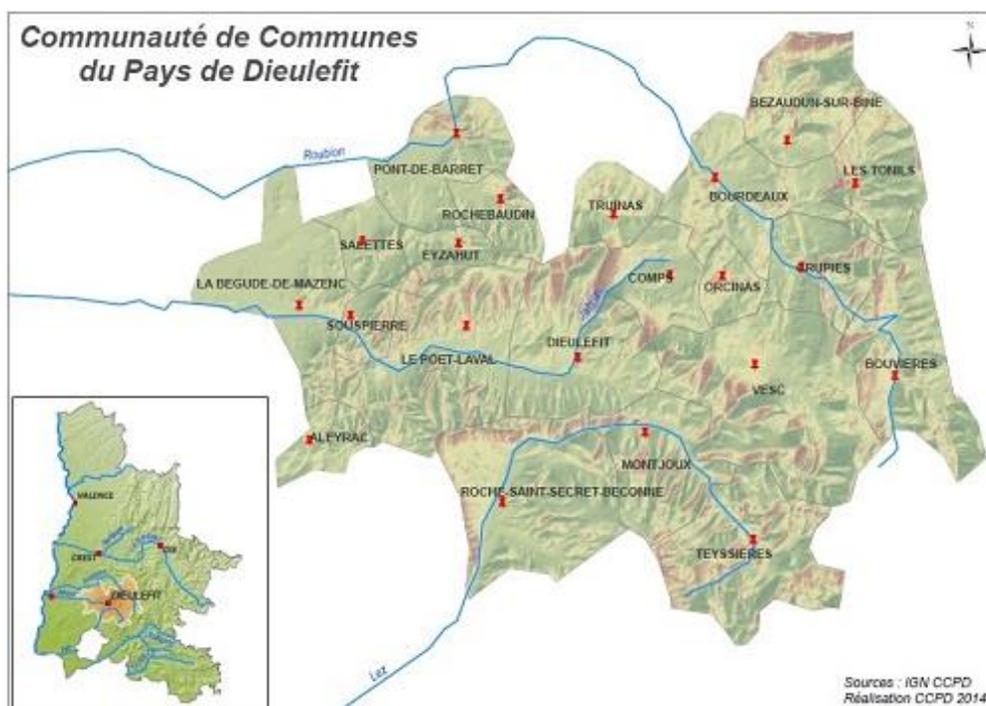
Depuis plus de 40 ans, cette école offre un enseignement de la musique pour tous sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit-Bourdeaux (CCDB ci-après), et étend aussi son rayon d'action au-delà de ce territoire.

Cette institution présente une singularité qui la distingue des autres écoles de musique de la Drôme : elle met l'accent depuis plusieurs années sur les pratiques collectives avec pas moins de 20 ateliers proposés. De plus, le CAEM n'a cessé de tisser des liens avec de nombreux partenaires extérieurs, ce qui lui donne l'image d'un lieu ouvert, dynamique et représentatif du Pays de Dieulefit-Bourdeaux.

L'association, qui a pour principale mission l'enseignement musical, assure par ailleurs 3 autres pôles de missions, formalisés dans le projet d'établissement 2016-2021 : l'animation de la vie locale, les interventions pédagogiques hors les murs et enfin un pôle ressources en moyens et en compétences. Par le biais de ce nouveau projet d'établissement, le Conseil d'administration a dressé le bilan du précédent projet et a dessiné les nouveaux axes de développement d'activités et de structuration de l'association qu'il souhaite mettre au travail pour les 5 ans à venir.

1. TERRITOIRE ET CONTEXTE

Le CAEM, Ecole de musique du Pays de Dieulefit-Bourdeaux recrute principalement ses élèves et adhérents sur le territoire de la CCDB. En 2021-2022, 253 élèves provenaient des 21 communes de la CCDB et 36 élèves habitaient hors CCDB.



Département de la Drôme

A. NOMBRE D'HABITANTS PAR COMMUNE ET NOMBRE D'ELEVES INSCRITS AU CAEM EN 2021-2022

Communes	Nb d'élèves au CAEM 2021-2022	Nb d'habitants	% inscrits/ population de la commune	Communes	Nb d'élèves au CAEM 2021-2022	Nb d'habitants	% inscrits/ population de la commune
Aleyrac	0	50		Poët Laval	38	1007	3,7 %
La Bégude de Mazenc	28	1701	1,7 %	Pont de Barret	7	689	1 %
Bezaudin sur Bine	0	69		La Roche Saint Secret	6	478	1,25 %
Bourdeaux	21	694	3 %	Rochebaudin	5	122	4,1 %
Bouvières	2	153	1.3%	Salettes	2	141	1,4 %
Comps	4	153	2,6%	Souspierre	0	105	
Crupies	0	101		Teyssieres	3	76	3,9 %
Dieulefit	114	3375	3,4%	Vesc	4	253	1,6%
Eyzahut	3	151	2%	Les Tonils	0	30	
Montjoux	10	343	2.9%	Truinas	6	123	4,8 %
Orcinas	1	39	2,6%				
Total CCDB	253	9853		<i>Chiffres INSEE 2019</i>			
HORS CCDB	36						

En conclusion, 2,6 % de la population du territoire de la CCDB (253 sur 9853 habitants) profite des services de l'école de musique.

B. POPULATION PAR GRANDES TRANCHES D'AGES SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA CCDB

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019 exploitations principales.

	2019	%
Ensemble	9 537	100,0
0 à 14 ans	1 545	16,2
15 à 29 ans	987	10,3
30 à 44 ans	1 487	15,6
45 à 59 ans	2001	21
60 à 74 ans	2 245	23,5
75 ans ou plus	1 273	13,3

NB : La frange des élèves dans la tranche 0-29 ans ne représente qu'un élève sur quatre. Alors que la frange des plus de 44 ans représente 57% des élèves. La forte présence des adultes est une particularité du CAEM de Dieulefit-Bourdeaux à souligner. La situation de Dieulefit dans l'arrière-pays drômois, sans

structures d'enseignement au-delà du collège prive le CAEM d'une partie importante des jeunes de 15 à 25 ans.

C. LES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE

Sur ces 21 communes rurales, on dénombre :

- Un collège sur Dieulefit comprenant 348 enfants de 11 à 14 ans
- Un ITEP : Beauvallon à Dieulefit : 70 enfants de 6 à 16 ans
- Un ITEP : Les Hirondelles au Poët-Laval 5 enfants.
- Une maison d'enfants à caractère social (MECS) : Le Rayon de soleil à Bourdeaux accueille 24 enfants et adolescents.
- 11 écoles primaires et maternelles :
 - 3 à Dieulefit avec 261 enfants
 - 1 à La Bégude avec 182 enfants
 - 1 au Poët-Laval avec 89 enfants
 - 1 à Bourdeaux avec 120 enfants
 - 1 à Montjoux La Paillette avec 20 enfants
 - 1 à la Roche Saint Secret avec 45 enfants
 - 1 à Bouvières avec 6 enfants
 - 1 à Pont de Barret avec 87 enfants
 - 1 à Vesc avec 17 enfants

D. SITUATION GEOGRAPHIQUE DU CAEM

Le CAEM occupe actuellement les anciens locaux du collège de Dieulefit, à côté du collège Ernest Chalamel et en face de l'école primaire.

Cette proximité est un atout pour le CAEM qui souhaite toucher davantage les jeunes d'autant plus que le bâtiment abritant le CAEM, héberge aussi le service Enfance Jeunesse de la CCDB qui accueille les collégiens hors temps scolaire, la bibliothèque municipale et devrait accueillir des associations de la commune dans un futur proche, l'association La Bizz'Art occupant déjà un bureau à l'étage.

Afin de faciliter au plus grand nombre l'accès à la musique, le CAEM se déploie par ailleurs sur le territoire via trois antennes à Bourdeaux, Pont-de-Barret et La-Bégude-de-Mazenc où des salles sont mises à disposition de l'association pour réaliser cours et ateliers.

E. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

En 2019, les foyers fiscaux imposables au sein de la CCDB représentaient 48.4% de l'ensemble des foyers fiscaux (57% pour la CCPD en 2012). En comparaison, ils représentent 53.5% pour le Département, soit 5% d'écart, ce qui est significatif.

La médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation s'élevait ainsi à 20 630 € en 2019 au sein de la CCDB, de 3% inférieure à celle du Département (21 260 €).

Le taux de pauvreté du territoire est également plus élevé que la moyenne départementale (16.7% au lieu de 14.6% en 2019).

En résumé, depuis la publication du précédent projet d'établissement, la situation économique des familles sur le territoire n'a pas évolué favorablement et reste des plus modestes.

Ces données sont une source de préoccupation constante pour le Conseil d'Administration du CAEM et ont un impact sur l'élaboration de l'offre proposée. De longue date, Le CAEM prend en compte les revenus des habitants avec l'instauration d'une tarification au quotient familial ainsi que d'une enveloppe dédiée aux Bourses. Mais Le CAEM souhaite aller plus loin et innover dans la prise en compte des difficultés rencontrées par de nombreuses familles et devra continuer d'y œuvrer avec ses partenaires institutionnels, afin de continuer à faciliter l'accès à la musique pour le plus grand nombre dans le respect des valeurs qui font le cœur de l'association.

2. L'ÉTABLISSEMENT

A. HISTORIQUE

➤ [Les origines du CAEM et ses évolutions.](#)

Avant les années 70, l'enseignement musical se faisait dans un cadre privé, avec des enseignants travaillant en libéral, et n'enseignant que des disciplines « classiques », en cours individuels.

En 1978, un collectif de parents et d'adultes décident de fonder l'ADM (Association pour le Développement de la Musique) qui pose les bases de ce qui deviendra l'actuel CAEM, fondé sur les valeurs de l'Education populaire. Les premiers statuts datent de 1978.

A l'époque, les professeurs étaient indemnisés, mais pas toujours déclarés. Les administrateurs sont des élèves ou des parents d'élèves. La Mairie de Dieulefit soutient financièrement l'association.

Autour de 1996, plusieurs professeurs enseignant à l'ADM sont également salariés des Centres Musicaux Ruraux, ils sont « dumistes * » intervenants en milieu scolaire et/ou animateurs à Musiflore. Ils proposent à l'ADM de s'affilier à la FNCMR (Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux), et de s'appuyer sur son réseau pour développer un projet qui complète l'enseignement par des occasions de rencontres et d'animations de la cité autour de la musique. L'ADM prend alors le nom de CAEM.

Le dynamisme de l'école et la qualité de la formation « d'élèves musiciens » en capacité de jouer en groupe et en public poussent les partenaires institutionnels à une meilleure reconnaissance de l'école. Ils évoquent même l'idée d'une « école de musique exemplaire », un modèle de pédagogie et de développement, en accord avec les textes officiels de préconisations du Ministère de la culture.

Des conventions sont signées avec le Département en 2008, puis avec la Communauté de Communes en 2012, obligeant alors aussi le CAEM à professionnaliser les enseignants avec un plan de formation diplômant, appliquer la Convention collective de l'animation, mettre en place une coordination puis professionnaliser un secrétariat (embauche d'une secrétaire à mi-temps en janvier 2012), puis une direction (une directrice embauchée également à mi-temps en avril 2014).

A partir de 2016, le CAEM a approfondi son ancrage sur le territoire (développement des antennes) et son lien étroit avec la CCDB, deux conventions triennales ont été conclues couvrant les années 2017-2020 et 2020-2022.

Depuis 2013, le CAEM fait partie du réseau des écoles de musique du Département et s'est appuyé sur le schéma directeur départemental de l'enseignement de la musique pour affiner ses choix stratégiques 2016-2021. Il a participé activement à la réécriture du Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) en 2020 et 2021. Il ne peut malheureusement pas s'appuyer sur la dernière version du SDEA pour alimenter ce futur projet d'établissement car les travaux de ce dernier sont toujours en cours.

**dumistes : professeurs disposant du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant en milieu scolaire.*

➤ Quelques évènements marquants dans l'histoire du CAEM

- Les Fêtes de la musique et le traditionnel concert de Noël
- Grand projet transversal avec le compositeur Etienne Roche (musique pour l'an 2000), enquête auprès des adhérents à l'occasion des 25 ans.
- Au cours des 15 années qui suivent, le projet et l'association se développent, stimulés par les pratiques collectives, les animations dans la rue, concerts, partenariats avec les acteurs culturels, l'ouverture aux adultes.
- Multiplication des instruments enseignés, des ateliers de pratique collective,
- En 2008, les 30 ans de l'association avec 3 jours de fêtes et de concerts.
- En 2013, les Rencontres de fanfares pour les 10 ans de Tapacymbal.
- Les Fêtes de la voix, œuvres contemporaines écrites pour et interprétées par les élèves du CAEM avec le festival Musique d'un Siècle.
- En 2018, les 40 ans de l'association proposent trois jours de fêtes et de concerts, ce sont les « 40^{ème} Résonnants » du CAEM avec une proposition audacieuse et relevée avec brio : 40 groupes, 40 heures et 40 lieux !
- 21 juin 2018, organisation de la fête de la musique à Poet-Laval, mandatée par la commune et en partenariat avec la Bizz'Art

Par toutes ces actions, le CAEM se fait connaître, casse l'image de la musique élitiste, brasse les publics et les esthétiques.

B. LES VALEURS DU CAEM

Le CAEM est une association à but non lucratif.

La musique est plus qu'un loisir ou qu'un enseignement, il s'agit aussi d'un outil d'intégration et de mixité sociale.

Le CAEM souhaite former des musiciens amateurs/citoyens qui se développent grâce au plaisir d'apprendre et au plaisir de partager.

Par le respect et l'ouverture à tous les publics, à toutes les cultures par la musique et par les activités vécues ensemble, le CAEM souhaite être un lieu d'émancipation et d'ouverture sur le

monde et sa diversité. L'association se réfère aux valeurs de l'Education Populaire :

- L'accès à la musique pour tous,
- La pratique collective,
- L'animation du territoire.

Ses valeurs fortement ancrées et partagées sont importantes pour ses dirigeants bénévoles, ses salariés et ses adhérents.

C. MISSIONS

Depuis 2020, Le CAEM poursuit 4 grandes missions présentées dans sa convention triennale avec la Communauté de Commune du pays de Dieulefit-Bourdeaux de la façon suivante :

Une Mission d'enseignement

L'apprentissage et la pratique de la musique, sous toutes ses formes (instrumentale, vocale, corporelle, de toutes esthétiques (classique, traditionnelle, du monde, musique actuelle, jazz, ...) dans le respect des objectifs du Schéma départemental des enseignements artistiques tels que : la qualité de l'enseignement (professeurs diplômés), la création d'ensembles musicaux, le développement de nouvelles méthodes d'enseignement qui évoluent avec les nouvelles pratiques et les enjeux contemporains

Une Mission de développement de l'activité musicale des habitants du territoire

Afin de permettre l'accès pour tous à un enseignement musical et ou une pratique musicale de qualité et de proximité :

- * la mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée aux ressources des familles
- * la gestion de sites d'enseignement décentralisés répartis sur le territoire

Une Mission d'animation de la vie locale

La coordination et l'organisation de la participation des ensembles musicaux aux événements culturels sur le territoire de la Communauté de communes (lors de ces prestations, les membres de l'association seront bénévoles, seuls les professeurs encadrants seront rémunérés). Ces prestations seront gratuites ou pourront faire l'objet d'une participation financière par l'organisateur de l'évènement.

Une Mission pôle ressources

La mise à disposition aux acteurs culturels du territoire des compétences et moyens de l'Association.

(Convention triennale 2020-2022 en annexe 1)

Le CAEM fait partie des **établissements conventionnés** avec le Département de la Drôme, dans le cadre du **Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA)**.

Ses missions suivent les objectifs de ce schéma. Et le CAEM se retrouve plus particulièrement sur ces 3 objectifs :

- Le développement d'une offre pédagogique attractive pour les jeunes en incitant la mise en place de nouvelles propositions pédagogiques et disciplinaires permettant de prendre en compte les évolutions contemporaines dans la pratique artistique des enfants et des adolescents,
- L'amélioration de l'accessibilité financière en amenant les établissements à adapter leur tarification à la sociologie de leur territoire,
- L'incitation à la diversité des pratiques au sein des établissements en favorisant l'accès à de nouvelles pratiques pour les praticiens amateurs, en développant la pratique collective et en permettant une répartition territoriale pertinente des enseignements sur le territoire,

(Extrait du Schéma départemental des enseignements artistiques 2017-2020, Département de la Drôme - en annexe 2)

II. LE CAEM AUJOURD'HUI

1. ÉTAT DES LIEUX

A. LES PUBLICS

L'étude de la répartition par tranches d'âge du public fréquentant l'école de musique permet de mettre en évidence les caractéristiques suivantes :

- **les moins de 6 ans** représentent 9.5 % des élèves inscrits (3% en 2016)
- **les 6-18 ans** représentent 36 % des élèves inscrits (comme en 2016)
- la quasi-absence **des 18-29 ans**. Avec **1.5 % des élèves inscrits** (2% en 2016)
- Une prédominance des adultes avec **les plus de 30 ans** qui représentent **53 % des élèves inscrits** (50% en 2016).

Si la **répartition des élèves par sexe** ne varie que très peu d'une année à l'autre, elle a toutefois tendance à se resserrer autour d'une plus grande parité :

- Féminin : autour de **55 %**,
- Masculin : autour de **45 %**.

Comme il en a été fait mention précédemment, l'absence de structures d'enseignements après le collège sur le territoire de la CCDB, et plus largement dans l'arrière-pays drômois, conditionne fortement la typologie des publics du CAEM, qui regrette toujours de voir partir ses jeunes élèves au moment du passage au lycée.

B. ENSEIGNEMENTS

➤ [Des cours d'instruments](#)

▪ Des cours d'instruments individuels et micro-collectifs

Nombre d'élèves inscrits

	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	Année « Covid » 2020 2021
Accordéon diatonique	11	14	13	14	9
Accordéon chromatique			2	2	1
Basse électrique	2	1	0	4	4
Batterie	8	5	11	16	13
Chant individuel	1	2	10	5	11
Chant Lyrique			13	15	15
Clarinette	7	2	3	7	8
Cours de composition					2

Flûte traversière	4	4	5	3	6
Flûte à bec	0	0	0	1	2
Guitare	28	31	27	25	27
Guitare électrique					1
Piano	41	45	48	43	47
Piano 3-5 ans				5	4
Saxophone	9	12	9	10	11
Trombone	1	2	2	2	2
Trompette	1	1	2	4	3
Tuba	2	2	2	1	0
Violon et Alto	17	21	22	20	23
Violon 3-5 ans				4	3
Violoncelle	17	17	21	26	23
Initiation Ukulélé/batterie				6	9
Total	157	157	190	213	224

Les cours d'apprentissage d'un même instrument sont individuels, micro-collectifs (2 ou 3 élèves) ou en collectif (jusqu'à 4 élèves d'un même niveau).

En règle générale, ils sont hebdomadaires et d'une durée d'une demi-heure pour les cours individuels et peuvent aller jusqu'à 1h20 pour 4 élèves.

Pour les élèves dont les disponibilités ne permettent pas un rendez-vous hebdomadaire ou qui souhaitent se tester, une inscription pour 10 h, à la carte, est possible.

▪ **Des ateliers collectifs d'apprentissage – Pédagogie de groupe**

Cette pédagogie profite des effets du collectif tels que l'élan, la dynamique, l'impulsion et la collaboration générés par le groupe ainsi que les relations qui s'installent naturellement pour favoriser une formation mutuelle entre les participants. C'est une pédagogie interactive destinée à un individu à travers le groupe et au groupe lui-même.

Nombre d'élèves inscrits	Année « Covid »				
	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Atelier Cordes	5	4	8	7	7
Ensemble de cuivres	3				
Ensemble de clarinettes / à vent		7	7	6	0
Violon + 50 ans	3	4			3
Percussions africaines	3	8	5		
Ateliers accordéons	5	5	4	4	3
FM Adultes (harmonie)	8	15	6	4	1
Cours collectif débutant guitare-				4	0
Cours collectif débutant piano-				4	2
Quatuor ou trio de Flûtes traversières					3
Total	27	43	30	29	19

➤ [Des ateliers collectifs « spécial enfants » pour une formation musicale élargie.](#)

Ces ateliers offrent aux enfants une formation musicale (FM) dans le sens d'une expérience de pratique collective, d'une ouverture vers d'autres instruments et esthétiques, et nourrissent ainsi les élèves amateurs dans leur apprentissage et leur pratique d'amateur. Ces ateliers fonctionnent aussi bien en ateliers « découverte » (éveil musical, parcours instrumental, FM) qu'en ateliers accompagnant un apprentissage (FM, orchestre, atelier pop-rock).

Le nombre d'enfants et d'adolescents se trouvant en déclin aux ateliers de FM, le CAEM a renouvelé son offre en 2019 en proposant les ateliers coanimés de l'Exploration musicale et du Labo musical. Ce sont des lieux d'apprentissage, d'expérimentation et d'ouverture autour du rythme, chant, solfège, création et du jeu d'ensemble.

Ces ateliers collectifs constituent une partie intégrale de l'apprentissage de la musique et sont gratuits pour enfants et adolescents.

Nombre d'élèves inscrits					Année « Covid »
	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Exploration musicale (FM enfant)				22	19
Labo musical (FM Ado)				4	3
Formation musicale	17	11	8		
Atelier Pop Rock	5	9	13	9	11
Orchestre enfant	6	5	0	8	12
Eveil musical	17	22	26	30	23
Parcours instrumental	0	8	8	9	8
Quintet vocal Ado – Ado voice				5	2
Total	61	62	55	87	78

➤ [Des ateliers inter-instruments d'apprentissage](#)

Ces ateliers permettent l'apprentissage du jeu en groupe, d'une esthétique proposée ou d'une formation typique. En basant les interventions sur le plaisir du jeu, l'écoute, le partage, la curiosité, on privilégie l'épanouissement du musicien, quel que soit son niveau.

Nombre d'élèves inscrits					Année « Covid »
	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Atelier Jazz / Initiation Jazz	9	7	0	4	4
Atelier Bœuf	24	11	10	7	8
Chorale	29	29	24	33	10
Quatuor vocal	5	3	4	4	4
Ensemble Saxo	6	6	7		
Musique de chambre	4	8	5	6	6
Atelier Klezmer	7	11	8	7	7
Atelier chansons Françaises		6	6	7	5

Atelier Fanfare facile			4	5	5
Atelier Bal Folk			7	7	8
Orchestre à cordes					12
Orchestre d'harmonie					9
Fanfare Afro					9
Total	100	106	102	100	87

➤ Des ateliers « Musique d'ensemble »

Leur objectif est le plaisir du partage d'une esthétique ou d'une pratique spécifique proposée par le professeur et partagée par les élèves, avec l'envie de progresser ensemble et de jouer en public.

Tout en restant amateurs, certains ateliers ont atteint un niveau de pratique qui permet de proposer des prestations de qualité et qui sont souvent demandées pour animer des évènements.

Nombre d'élèves inscrits	Année « Covid »				
	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Arom'Yiddish	14	13	10	12	13
Atelier Rock Blues			7	5	5
Atelier Cordes latines			7	6	7
Atelier Groove		11	9	9	10
Musique de salon - balzic	6	6	6	6	7
Afronautes	14	13	8	12	
Total	59	53	45	30	42

➤ Des stages

Sur 1/2 journée, 2 jours ou 1 semaine, avec un professeur du CAEM ou un intervenant extérieur, ils permettent un travail intensif sur une technique ou un style (Technique vocale, Batucada, Gospel, Musique et informatique, Chant du monde, Jazz vocal, Hip Hop, Danse du monde, ...).

Les stages ont 4 vocations :

- Approfondir un thème, une technique, liés aux difficultés rencontrées par nos élèves.
- Compléter l'offre annuelle du CAEM par des propositions ponctuelles qui présentent une ouverture à nos élèves et permettent de mélanger les publics.
- Tester une nouvelle discipline (ou un nouveau concept) avant d'ouvrir un atelier hebdomadaire.
- Permettre d'expérimenter d'autres formats que la demi-heure hebdomadaire. Ils peuvent être une réponse aux besoins spécifiques de certains publics.

C. ANIMATION DE LA VIE LOCALE : DES CONCERTS, DES CREATIONS ET DES PARTENARIATS

L'animation de la vie locale fait partie de l'ADN de l'association depuis plus d'une 20^{aine} d'année. Tout comme, les prestations publiques font partie intégrante du parcours des élèves, et chacun doit pouvoir se produire au moins une fois dans l'année scolaire. Ceci est à la fois primordial sur le plan pédagogique et important pour la collectivité, car les élèves s'impliquent ainsi à la vie culturelle locale : en participant à des événements divers, l'école de musique ne limite pas son action à ses seuls usagers (les élèves) mais rayonne sur une part beaucoup plus importante de la population.

De 2016 à 2021, le CAEM a développé des actions en direction des élèves et d'un public plus large, en lien avec ses autres activités, qui permettent de voir, d'entendre, de rencontrer... Il a pu, seul ou avec des partenaires, travailler sur :

- Les fêtes de la musique des différentes communes et autres animations locales (carnaval, marchés, concert de Noël, fête de l'Ours, Pontoisies, festivals organisés par des associations partenaires...);
- Des concerts de professeurs et d'élèves, d'orchestres d'amateurs ;
- Des concerts dans les écoles, collèges, hôpital, maisons de retraite... ;
- Des manifestations avec d'autres écoles de musique, d'autres réseaux de musiciens...

Chaque année, entre 20 et 50 prestations sont réalisées au sein de la CCDB. Selon les contextes et les budgets disponibles, les heures effectuées par les professeurs sont indemnisées.

Les partenariats avec d'autres associations culturelles du territoire comme Musique d'un Siècle, La Bizz'Art, Nuée de Jazz, Drom'n'Klez, Chemins de Pierre..., permettent aux élèves du CAEM de participer à des créations, de se produire en public en conditions réelles, de rencontrer et d'écouter des musiciens de haut niveau. Ils permettent au CAEM d'élargir son offre pédagogique et d'enrichir la formation des élèves.

D. OFFRE PROPOSEE « HORS LES MURS » - MISSIONS CONVENTIONNEES

Par ses actions « Hors-les-Murs » avec l'ensemble de ses partenaires, l'école de musique s'adresse à des publics non-inscrits dans l'établissement.

Ce rôle de médiation et d'animation culturelle est complémentaire et indissociable de sa mission d'enseignement :

➤ [Ateliers pour un public d'adultes en situation de handicap avec l'association Reconnaissance et le Foyer Le Bastidou](#)

Le CAEM travaille avec l'association Reconnaissance depuis 2012 et depuis 2017 avec le Foyer du Bastidou. Il y intervient hebdomadairement ou bimensuellement au sein de leurs structures. Ces séances sont animées par un professeur spécialisé ayant une formation « d'Intervenant musical dans le domaine de la santé ».

Ces ateliers n'ont malheureusement pas pu avoir lieu en 2020-2021 et 2021-2022 du fait du contexte épidémique lié à la Covid-19.

➤ Intervention en milieu scolaire dans les écoles.

Depuis 2015, le CAEM intervient dans le cadre du projet « Orchestre en Classe » avec les 5 classes de l'école primaire du Juncher à Dieulefit, 2 professeurs du CAEM (dont un titulaire d'un DUMI) sont mobilisés pour une vingtaine de séances environ.

Le CAEM s'est doté d'une charte d'intervention en milieu scolaire et, chaque année, une convention tripartite est établie entre la Mairie de Dieulefit, l'école élémentaire du Juncher et le CAEM.

Également, à chaque rentrée, le CAEM propose aux écoles du territoire une présentation des instruments au sein des classes qui permet aux professeurs de faire connaître leurs disciplines et au CAEM de diffuser son offre de service auprès des jeunes élèves et des familles.

E. PROJETS

Le CAEM s'inscrit dans une démarche permanente de projets. Chaque année, le CAEM dépose un ou plusieurs projets « Pratiques amateurs » auprès du Département. Des projets ou des partenariats ponctuels sont également construits tout au long de l'année avec les partenaires associatifs et institutionnels locaux.

F. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

➤ Les locaux

Depuis septembre 2015, la Mairie de Dieulefit, en partenariat avec la CCDB a permis au CAEM de bénéficier de locaux qui sont désormais rassemblés dans l'ancien collège de Dieulefit situé Rue des écoles. L'école de musique dispose ainsi de 6 salles de cours, de 2 bureaux administratifs et de 3 sanitaires. Ces salles sont gérées par le CAEM et ne peuvent être utilisées que pour des activités musicales.

Ces locaux, qui n'ont pas été réhabilités depuis la convention de transfert de gestion du département 2015, vont devoir subir d'importants travaux de mise aux normes de sécurité, d'accès pour les personnes à mobilité réduite ainsi que d'isolation phonique et thermique. C'est la CCDB qui pilote, coordonne et organise ce chantier de réhabilitation. Elle a largement associé les équipes du CAEM à la réflexion des futurs plans afin que l'école bénéficie de locaux pleinement adaptés à son activité d'enseignement musical.

Si les travaux de conformité électrique et de sécurité incendie devraient démarrer courant 2023, l'école a appris à la fin du mois de novembre 2022 que la réhabilitation complète des locaux est décalée à 2027.

Locaux des trois antennes : La Bégude de Mazenc, Pont-de-Barret et Bourdeaux

Pour permettre aux habitants les plus éloignés de nos locaux de bénéficier des offres de l'école de musique, le CAEM se déploie autour de 3 antennes :

- A la Bégude de Mazenc où sont proposés éveil musical, cours de guitare, de piano, de violon, de saxophone, de chant et de flûte à bec. Deux salles sont mises à disposition des associations par la mairie.
- A Bourdeaux où sont proposés des cours d'initiation au piano et chant pour les 3-5ans, des cours de piano, d'accordéon chromatique, de guitare, de chant, de saxophone ainsi que. Deux salles sont mises à disposition dans la Maison des associations.
- A Pont-de-Barret où sont proposés éveil musical et flûte traversière. Une salle est mise à disposition par l'école élémentaire.

Les configurations pratiques de ces mises à disposition et les conditions matérielles d'enseignement dans les antennes ne sont pas toujours pleinement adaptées à l'activité. Le CAEM, avec ses partenaires institutionnels, devra poursuivre le travail pour consolider et améliorer son implantation sur le territoire.

➤ Le parc matériel de l'établissement

Il n'est pas très important, mais s'étoffe chaque année, en fonction des besoins. L'inventaire, la gestion et la maintenance du parc matériel constitueront un enjeu important pour le prochain projet d'établissement.

Le CAEM dispose de quelques instruments qu'il peut louer aux élèves (violons, violoncelle, clarinette, flûtes ...) et l'ensemble du parc de matériel peut être prêté ou loué à nos partenaires permettant ainsi de faciliter l'organisation de petits événements sur le territoire en mutualisant les moyens de chacun.

Concernant le matériel « son » dont dispose l'école de musique, il s'est enrichi au fur et à mesure des années, notamment par l'achat d'équipements permettant des activités liées à la MAO*.

Grâce à la CTEAC – Investissement liés aux actions d'Education artistique et Culturelle, la CCDB a pu confier du matériel son, lumière et projection au CAEM. Ce matériel est destiné aux actions d'éducation artistique et culturelle menées sur le territoire. Le CAEM en assure la gestion et doit le prêter aux associations ou structures qui mèneront des actions d'EAC sur le territoire, c'est-à-dire pour des prestations gratuites en direction des publics éloignés de la culture.

*MAO : musique assistée par ordinateur.

➤ Le personnel du CAEM

Il est composé :

- **D'une équipe pédagogique** composée de 16 professeurs
 - 12 salariés en CDI à temps partiel avec contrats signés sur des postes de « professeur de musique » dont 2 professeurs sont titulaires du DE (Diplôme d'Etat).
 - 4 prestataires extérieurs.

Pour l'année 2020-2021, l'école a fonctionné avec **125.23 heures** (de Face à Face Pédagogique) hebdomadaires, soit **777 heures** légales/mois. Soit l'équivalent de **5 ETP d'enseignement** (Equivalents Temps Plein).

Chaque année, et pour chaque professeurs, le nombre d'heures contractuelles, et donc la rétribution, évolue en fonction du volume des inscriptions.

[Pour mémoire en 2014-2015, cela représentait 93.39H de FAFP et 3.86ETP.]

Missions de l'équipe pédagogique :

- Enseignement et développement de pratiques artistiques.
- Encadrement de pratiques amateurs.
- Concertation et réflexion pédagogiques.
- Animation du territoire (concerts, projets, actions de sensibilisation) .
- Sensibilisation aux pratiques artistiques, en lien notamment avec le milieu scolaire et les autres.

▪ **D'une équipe coordinatrice :**

- 1 directrice à 22h/sem : depuis janvier 2020.
 - 1 secrétaire à mi-temps.
 - 1 coordinatrice pédagogique : 144h/an
- Soit l'équivalent de **1.23 ETP administratif**.

Missions de l'équipe coordinatrice :

Direction :

- Coordination de l'équipe pédagogique en duo avec la coordinatrice pédagogique (animation d'équipe, réunions de concertation, projet d'établissement, ...).
- Direction générale (mise en œuvre et évaluation des actions, propositions aux élus, rédaction des actes administratifs, veille juridique, encadrement...) en lien avec le bureau et le CA (Conseil d'Administration) de l'association.
- Ressources humaines (recrutements, carrières, formation, évaluations...).
- Elaboration et suivis budgétaires avec les administrateurs.
- Communication et relations extérieures.

Administration :

- Gestion courante (secrétariat, accueil, inscriptions, organisation pratique...).
- Finances (encaissement, facturations, ...).
- Communication

La direction et l'administration sont en relation constante avec le trésorier de l'association qui s'occupe des paies et de la comptabilité de l'association et les services extérieurs (communes et intercommunalité) participant au fonctionnement de l'établissement.

Coordination pédagogique

- Suivi du projet pédagogique (animation de l'équipe, méthode et outils, accompagnement individualisé et évaluation).
- Animation de l'équipe sur les différents projets portés par le CAEM
- Conseiller pédagogique auprès de la direction sur le pôle Enseignement (coanimation des réunions profs et co-construction des projets transversaux) et pour les Partenariats (veille, accueil et évaluation des propositions de partenariats)
- Définition des besoins en formation de l'équipe pédagogique
- Appui de la commission recrutement pour les embauches de professeurs

Les conditions salariales au CAEM sont régies par la Convention Collective Nationale Eclat (métiers de l'Education, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation, agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires) à laquelle le CAEM est affilié depuis 2013.

■ **Une gouvernance bénévole :**

Un Conseil d'Administration (CA), composé de 12 administrateurs bénévoles, ainsi que 2 élus de la CCDB avec voix consultative. La Directrice de la structure ainsi qu'un membre de l'équipe pédagogique assistent systématiquement aux CA afin de favoriser la circulation de l'information au sein du CAEM.

Un Bureau, élu au sein du CA qui se compose de 6 membres. Il se réunit au moins 1 fois avant chaque CA.

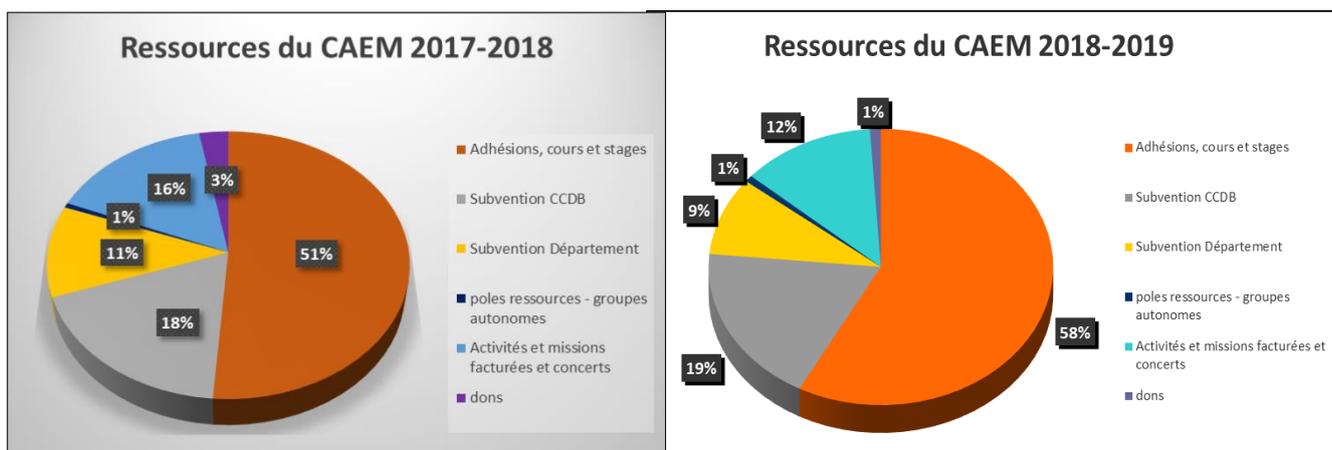
Des commissions de travail composées d'administrateurs et parfois de professeurs. Elles se réunissent en fonction des besoins de l'association afin d'aider le CA à prendre des décisions stratégiques et la direction à prendre des décisions opérationnelles. 11 commissions ont été mises en place : Finance / Social Ressources Humaines / Pédagogique / Communication / Nouveaux Locaux / Mécénat / Petits travaux / Partenariats institutionnels / Evènements / Projet d'établissement / Protocole sanitaire.

(Charte de gouvernance et Schéma des commissions du CAEM en annexe 3 et 4)

■ **Les ressources**

Le fonctionnement de l'école reste encore soumis à un taux d'autofinancement atypique ; la moyenne départementale se situe à 22% quand le CAEM enregistre un taux de 69% en 2017-2018 et de 72% en 2018-2019, marquant ainsi son très grand degré de dépendance aux recettes provenant des inscriptions.

Les chiffres des années 2020 – 2022 sont très fortement influencés par la crise sanitaire de la Covid-19 et des aides reçues à ce titre (chômage partiel, aides Covid, etc). Ils ne représentent pas la réalité financière du CAEM ; c'est pourquoi il a été décidé de ne pas les mentionner ici. Ils sont toutefois consultables via les rapports financiers produits chaque année pour l'Assemblée générale de l'association et en ligne sur le site internet.



■ **Partenaires**

Il y a deux types de partenaires privilégiés avec qui le CAEM travaille sur le territoire pour monter des projets :

Les partenaires culturels	Les partenaires institutionnels
L'association Musique d'un siècle, La Bizz'Art, Le Festival Eclats, Comps historique, Mômes et merveilles, Le Fief, Concertina, La Djinn Compagnie, Musiflore, Festival Drom'n'Klez.	La CCDB, La Mairie de Dieulefit, La Mairie et le SIVOM de Bourdeaux, La mairie de La Bégude de Mazenc, Le Département de la Drôme, Le Collège Ernest Chalamel de Dieulefit, L'école élémentaire du Juncher à Dieulefit, Service Enfance Jeunesse de la CCBD, Le CRI de Montélimar, L'école de musique de Livron Loriol, L'école de musique de Buis-Les-Baronnies, La fédération des CMR (Centres Musicaux Ruraux)

2. EVALUATION ET BILAN DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2016-2021

A. L'ENSEIGNEMENT

Plusieurs axes de développement avaient été définis pour la période 2016-2021

1. Développer les propositions spécifiques en direction des 11-20 ans : en proposant des espaces et dispositifs de pratique pour ceux qui veulent sortir de l'apprentissage classique des cours hebdomadaires.

- Proposer des stages/des micro-ateliers à la demande.

2. Faire évoluer la coordination pédagogique : La coordination partagée nécessite une supervision et mise en harmonie des différents coordinateurs. Pour cela, il est important de mettre en place des réunions régulières de l'équipe coordinatrice et de désigner un coordinateur général au sein des professeurs.

3. Renouveler le projet pédagogique avec 5 grands axes :

1. Placer le projet de l'élève au centre du parcours.
2. Mettre en place une évaluation dynamique entre élève et professeur.
3. Renforcer le collectif par la pratique inter-instruments.
4. Mener une réflexion sur la Formation Musicale dans l'école et dans le parcours de l'élève.
5. Développer le numérique dans l'école.

Ce que le CAEM a pu mettre en œuvre :

Axes	Projet de réalisations issues du PE 2016			Réalizations effectives	Bilan
	2016-2017	2017-2018	2018-2020		
Développer les propositions spécifiques en direction des 11-20 ans	- Quelques cours sont donnés le samedi - Stages créés pendant les vacances scolaires - interventions au collège de Cléon d'Andran	- Test de nouvelles formules (fréquences et dates dans le calendrier) - Test de nouveaux styles musicaux	- Travailler plus avec le service enfance jeunesse de la CCDB. - Refaire des projets avec le collège	Projets avec le collège : comédie musicale (2018), lancer l'orchestre au collège, projet « Brassens » avec chorale et orchestre ados, stages ados, action ponctuelles au collège	Si la collaboration avec le collège et son prof de musique est étroite, les projets restent ponctuels. Difficile de créer une réelle dynamique en continu, encore plus avec les lycéens.
La coordination pédagogique/ des responsabilités partagées.	Définition d'une nouvelle fiche de poste	Recruter en interne pour cette nouvelle fonction Tester	Evaluer le nouveau fonctionnement Pérenniser		
Le projet de l'élève au centre du parcours	Des fiches questionnaires sont testées cette année	Les fiches sont évaluées et ajustées	Généralisation de la procédure Pérenniser		
L'évaluation de l'élève	Test de la méthode de l'auto-évaluation et des grilles multi-compétences.	Nouvelles grilles mises en place et testées par les profs – Evaluation du principe avec les élèves.	Généralisation de la procédure Pérenniser	Une procédure formelle est établie, où chaque prof rentre son appréciation sur le logiciel open talent	Les modalités de l'évaluation varient selon les profs
La pratique inter-instruments pour tous les élèves	Encouragement auprès de tous les élèves à participer à des rencontres avec d'autres élèves	Evaluation quantitative et qualitative de ces encouragements	Inscrire dans le parcours de l'élève des rencontres obligatoires. Test- évaluation Généralisation de la procédure	Innovation de la FM pour toucher plus d'enfants, mises en place des cours collectifs débutant (2019), innovation du fonctionnement des scènes ouvertes pour plus de projets interclasse	

Améliorer la Formation Musicale	Test de la FM modulaire adulte Evaluer quantitativement et qualitativement	Créer un parcours enfants plus complet	Tester la mise en place de référent du parcours de l'élève. Evaluer Généralisation de la procédure Généralisation de la procédure	L'offre « découverte » pour enfants a été élargi, avec l'exploration musicale un lieu central et d'approches variées. Avec les cours collectifs et l'initiation, avec les cours pour les tout petits	Le parcours accompagné de l'élève n'a pas été testé sur cette période. Il fera l'objet de ce projet pédagogique
Développer l'utilisation du numérique	-Acquisition de matériel -Mise en place d'un atelier MAO pour les élèves Formation des professeurs	Poursuite de l'étude sur les logiciels d'apprentissage FM Poursuite de l'atelier MAO	Achat ou installation des logiciels choisis Formation des professeurs Test dans les cours Pérenniser et développer l'utilisation		

B. L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE

Les axes de développement pour 2016-2021 : Le CAEM a souhaité définir plus précisément ce qu'il était possible de proposer aux collectivités, aux associations ou demandes privées. Il s'agissait de bien faire la distinction entre les répétitions publiques d'ateliers d'élèves, et les prestations des groupes amateurs, ... et pour cela d'élaborer une charte des prestations publiques, de formaliser l'offre du CAEM en termes d'animation du territoire et de communiquer auprès des collectivités et des partenaires de l'école.

Axes	Projet de réalisations issues du PE 2016			Réalizations effectives	Bilan
	2016-2017	2017-2018	2018-2021		
Améliorer la coordination	Elaborer la charte des prestations publiques	Tester la charte auprès des différents groupes et ateliers du CAEM	Ajustement de la charte Evaluer le travail en termes d'amélioration du fonctionnement pour les différents acteurs du CAEM	En 2016, une réflexion autour d'une charte des prestations publique a été menée au CAEM : plusieurs grands principes ont été actés lors du CA du 2/05/2016. Depuis, une convention est systématiquement établie en cas de	Orientation considérée comme réalisée. Toutefois, la question du paiement des heures des profs est à approfondir. Voir Projet 2022-2027 III.1.B

				prestations extérieures.	
Améliorer la communication sur les possibilités offertes par le CAEM	Formaliser l'offre du CAEM Communiquer auprès des collectivités	Communiquer auprès des partenaires	Evaluer le travail de communication Evaluer le résultat quantitatif (nb de prestations et d'animations) et qualitatif sur les bonnes conditions de leur déroulement avant/pendant/après	Un catalogue des prestations du CAEM a été réalisé en 2020. Il a été mis en ligne sur le site du CAEM en juillet 2020.	Orientation considérée comme « à poursuivre » Voir Projet 2022-2027 III.1.B

C. INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES POUR DES PUBLICS EXTERIEURS

Les axes de développement 2016-2021 : Le CAEM souhaitait étudier l'opportunité de se doter de plus de professeurs ayant un DUMI (Diplôme permettant les interventions en milieu scolaire), mais également pouvoir former d'autres professeurs à l'animation de groupes d'enfants pour répondre aux demandes de TAPE (Activités en temps périscolaires). Il était important pour l'association de pouvoir être force de propositions pour agir en direction des publics éloignés de la culture et de trouver les financements permettant au CAEM d'intervenir à l'extérieur de ses murs.

Axes	Projet de réalisations issues du PE 2016			Réalizations effectives	Bilan
	2016-2017	2017-2018	2018-2021		
Vers le milieu scolaire: Etudier l'opportunité d'étoffer l'équipe Nouvelles compétences nécessaires (DUMI)	Réflexion sur la demande et le marché	Faire remonter les compétences en interne ou recrutement	Mettre en place Evaluer	- En 2016-2017, le CAEM intervenait dans le cadre périscolaire pour 5 écoles du territoire : avec la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2017 ces temps d'intervention se sont arrêtés. - Recrutement de deux professeurs titulaires d'un DUMI en 2018 et 2019 (dont une démission pour déménagement en 2021). - Depuis 2015, intervention du CAEM au sein de l'école du Juncher de Dieulefit pour mener un projet d'Orchestre en classe. (2 professeurs mobilisés dont 1 dumiste).	Si le recrutement de « dumistes » est un plus pour le CAEM, la réforme des rythmes scolaires et notamment des TAPE a diminué la demande d'activité musicale auprès des écoles et ne rend plus prioritaire cette orientation pour le CAEM.
Être force de proposition pour de nouvelles actions envers	Formaliser des idées, des projets et trouver les partenaires et les financeurs		Mettre en place les projets. Evaluer le résultat	-En 2017 mise en place d'un atelier pour un public adulte en situation de handicap avec le Bastidou. (Atelier avec l'Apajh renaissance depuis 2012).	Cette orientation est considérée comme réalisée.

ce public extérieur.		quantitatif et qualitatif (bonnes conditions déroulement et qualité des résultats)	<p>Séances sont animées par un professeur spécialisé ayant une formation d'«Intervenant musical dans le domaine de la santé »</p> <p>- A l'initiative du CAEM ou de la CCDB dans le cadre des CTEAC, le CAEM est intervenue auprès de publics éloignés de la culture : Les écoles du territoire autour de l'histoire du Jazz ; Auprès des crèches et assistantes maternelles ; Auprès du Centre aéré Ferme St Paul avec construction d'un spectacle musical pour les enfants (La terre en colère) ; Auprès d'une maison d'accueil d'enfants initiation aux percussions ;Auprès d'un ITEP, Initiation au Pop Rock ;Batucada en famille pour la préparation du carnaval</p>	La proposition d'actions envers le public extérieur est régulièrement formalisée au sein des projets menés par l'école et fait maintenant partie intégrante du projet de l'école.
----------------------	--	--	---	---

D. LIEU D'ACCUEIL ET DE RESSOURCES

Les axes de développement 2016-2021 : Le CAEM était déjà perçu comme un pôle ressources par les acteurs locaux, mais cette offre de prestations potentielles n'était pas formalisée. Il était donc intéressant d'évaluer ce qui était déjà fait, d'évaluer les besoins du territoire (demande et marché) et enfin, l'intérêt que les politiques trouveraient à ce type de prestations et d'accompagnement des acteurs culturels du territoire.

Axes	Projet de réalisations issues du PE 2016			Réalizations effectives	Bilan
	2016-2017	2017-2018	2018-2021		
Etude de faisabilité pendant 4 ans	-Evaluer ce que nous faisons déjà. -Evaluer les besoins du territoire.	Construire à partir de l'évaluation un projet définissant les actions à mettre en place et les moyens nécessaires (humains et matériels) pour accomplir cette nouvelle mission	Validation éventuelle du projet par les nos partenaires institutionnels. Recherche de financements. Mise en œuvre du projet : Embauche et communication vers les acteurs du territoire.	- En 2018-2019 : accompagnement d'un groupe amateur Les mangues. - En janvier 2020 : lancement d'une prestation ressource auprès des musiciens amateurs : coaching individuel, accompagnement pédagogique, enregistrement maquette et locations de salles de répétition. - En 2020-2021 : signature d'une convention de mise à disposition de matériel son et lumière acheté par la CCDB au CAEM pour accompagner des actions de développement d'éducation artistique et culturelle sur le territoire.	Un travail important a été réalisé qui a permis de développer et circonscrire les activités « ressources du CAEM », il doit être poursuivi. Cette orientation est considérée comme « à poursuivre » Voir Projet 2022-2027 III.1.C

III. PERSPECTIVES

PRÉLIMINAIRE - LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE A LA PANDEMIE COVID 19

La mise en œuvre du précédent projet d'établissement ainsi que la rédaction de ce nouveau projet ont été fortement bousculées par la crise sanitaire. Ce préliminaire a pour objet de retracer la gestion de la crise par le CAEM et ses impacts sur sa dynamique et ses activités.

Après la période de confinement stricte de mars 2020, les élèves avaient fait acte de leur présence à la rentrée 2020-2021 et de leur envie de reprendre leur activité musicale avec une très bonne dynamique d'inscriptions. Toutefois cette année a été morcelée de plusieurs périodes confinements-déconfinement, couvre-feux, etc. Le CAEM a dû procéder à de nombreux remboursements de cours non réalisés, la majeure partie des stages et des concerts n'a pu avoir lieu. Cette période « stop & go » a eu un impact fort sur la motivation de certains élèves ayant généré une grande lassitude.

La rentrée suivante en septembre 2021 n'a pas été exempte de difficultés pour le CAEM avec l'instauration d'un pass sanitaire opposable réglementairement à ses usagers et salariés alors qu'il n'en était rien pour les conservatoires de musique. Ces contraintes fortes ont été souvent mal vécues, mal supportées, subies la plupart du temps, voire refusées dans certains cas, dans un climat d'incompréhension et de sentiment d'injustice. Le conseil d'administration a toujours pris en compte l'ensemble des situations, dans le strict respect des volontés exprimées par l'équipe pédagogique et les élèves. Il a tenté de trouver les réponses adaptées afin de maintenir au mieux l'activité de l'association, et de préserver les conditions de travail et de rémunération de l'équipe.

Tout au long de cette période qui a duré jusqu'au printemps de l'année 2022, la gouvernance de l'association a été fortement mobilisée afin d'adapter en permanence les protocoles et l'organisation des cours, aux obligations découlant des mesures de protection sanitaire. Elles n'ont cessé d'évoluer et de se renforcer, jusqu'à l'instauration du pass vaccinal et des mesures de contrôle interne qui s'imposaient à l'établissement eu égard à sa qualité d'employeur. L'activité régulière du CAEM n'a ainsi pu reprendre qu'à compter du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2021-2022.

Ces événements, cumulés à deux années déjà difficiles depuis le début de la pandémie de Covid-19, ont bouleversés les pratiques amateurs d'une manière générale et l'activité du CAEM en particulier. L'association a connu une baisse d'inscription de plus de 25% en 2021-2022. Ce n'est que grâce à la très forte mobilisation de tous les acteurs, grâce également aux dispositifs d'aide gouvernementaux que le CAEM a pu traverser cette épreuve en limitant les conséquences dommageables d'une telle crise qui n'offrait à certains moments aucun angle de visibilité pour l'avenir.

S'il en est ainsi, il faut pour autant retenir certains enseignements de cette crise qui a souligné sinon confirmé, si besoin était, un certain nombre de points qui doivent interroger à l'aune de la réécriture du projet d'établissement :

- La fragilité du statut de l'école : qualifiée « d'activité ludique » de par l'absence de délivrance de diplômes « officiels », le CAEM ne pouvait être administré comme l'ont été les conservatoires qui ont pu échapper à toutes les contraintes découlant du dispositif de sécurité sanitaire.
- La grande dépendance de l'école à son modèle économique qui repose pour l'essentiel sur la tarification des cours et non sur les subventions publiques dans la mesure où ces dernières n'assurent que 35% du budget de l'association. Ce qui est une force en termes d'indépendance financière peut se révéler une faiblesse dans ce type de crise qui impacte directement l'activité et donc le niveau de ressources de la structure.
- L'absence de réserves financières au niveau des capitaux propres de l'association qui rendent vulnérable sa pérennité en cas de difficultés structurelles de fonctionnement comme cela fut le cas pendant cette pandémie quand les aides de l'Etat se sont arrêtées.
- La difficulté enfin à mettre en place et assurer les contrôles sanitaires imposés et leur maintien actif par les autorités en sa qualité d'employeur eu égard aux aspects discriminants qu'ils étaient susceptibles d'entraîner, contrairement à l'esprit de l'école et eu égard aux ressources humaines de l'association.

Cette crise inédite, qui restera dans les annales, si elle a fragilisé le fonctionnement du CAEM, n'en a pas moins renforcé la volonté des acteurs, professeurs et administrateurs, de défendre l'école et sa spécificité à tout prix, afin de préserver toutes les chances de lui donner un nouveau souffle et préserver ainsi son avenir.

A l'évidence, elle a marqué les esprits et appelé, sans doute, à plus de sobriété dans les ambitions de ce nouveau projet d'établissement qui devait, avant tout, fixer le cap d'une activité régulière retrouvée, celle-ci ayant été fortement chahutée au cours des deux exercices précédents.

In fine, la gestion de cette crise fut un apprentissage utile, commun et partagé, qui pourrait sans aucun doute lui servir si d'aventure le CAEM devait être confronté à nouveau à de tels événements. Ce qui évidemment n'est ni souhaitable, ni totalement à exclure.

1. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Rédaction du projet

En 2021, se sont tenus 4 séminaires qui avaient pour but de réunir les administrateurs d'une part, et les professeurs d'autre part, afin d'établir un état du lieu du CAEM, des rêves de chacun et de définir des pistes d'orientations pour les 5 ans à venir

- 2 séminaires « Diagnostic et Rêves » : 13 mars avec l'équipe pédagogique et 1^{er} mai avec CA
- 2 séminaires « Pistes d'orientations » : 3 mai pour l'équipe pédagogique et 22 mai pour le CA

Du 23 mai au 15 juin 2021, un questionnaire a été adressé aux élèves et parents d'élèves du CAEM afin de les sonder sur leurs liens avec l'association en vue du prochain projet d'établissement.

Le projet a été mis en suspens pendant quasiment une année pour les multiples raisons évoquées ci-avant (rentrée sous Pass sanitaire, renouvellement de l'équipe administrative, renouvellement de la coprésidence, etc.).

En 2022, un Séminaire en plénière « Partages et Accords » s'est tenu le 7 mars afin de croiser ces travaux pour finaliser les grandes orientations pour la période à venir. Tout au long du processus la commission Projet d'établissement¹ a travaillé à la cohérence de l'ensemble, elle a finalisé le document qui est proposé aujourd'hui.

Le Conseil d'administration a relu, puis validé le document qui a également été soumis au regard de personnes extérieures à l'association, et notamment les précédents président-es de l'association.

Questionnements à l'œuvre

Quelles perspectives pour le CAEM entre les rêves enthousiastes exprimés lors des séminaires - englobant à la fois la pédagogie, cœur de l'association, l'implantation et le rayonnement du CAEM sur notre territoire, la vie de l'association et son fonctionnement économique - et les contraintes économiques et sanitaires que le CAEM a connu ses dernières années et qui ont sérieusement affecté tous les aspects de la vie de l'association ? A cela, s'ajoute une incertitude concernant les locaux occupés par le CAEM actuellement : réaménagement ou non ? Dans quels délais ? S'ajoute enfin que le Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique est en suspens depuis deux ans, un repère manquant pour l'orientation de notre travail.

L'exercice n'a pas été des plus simples mais l'envie et la volonté de faire évoluer la pédagogie du CAEM, de continuer à promouvoir la pratique amateur, de créer des passerelles avec l'offre culturelle sur le territoire, de réfléchir à améliorer les conditions de travail, la qualité des locaux et du matériel pour les salariés et les adhérents, de mettre en place une économie au plus juste qui permette de sécuriser un maximum l'activité du CAEM, ont guidé ses acteurs dans la rédaction de ce projet.

Fort de ces constats, quatre grands pôles de développement ont été définis pour les 5 ans à venir :

- le Pôle Pédagogie,
- le Pôle Rayonnement,
- le Pôle Fonctionnement,
- le Pôle Modèle économique du CAEM.

A. POLE PEDAGOGIE

L'offre pédagogique du CAEM s'est considérablement enrichie ces dernières années, surtout dans les propositions destinées au jeune public avec une multitude d'activités et de formules d'initiation. Celles-ci trouvent un bel écho dans la population qui s'avère être sensible à l'importance de la culture et de la musique pour l'épanouissement de l'être humain.

Néanmoins, le CAEM doit constater depuis longtemps que l'engagement aux activités musicales reste souvent ponctuel, et cela pour diverses raisons (économiques, emplois du temps chargés, peu de suivi familial, ...) ce qui rend difficile un travail pédagogique approfondi ainsi qu'une formation musicale riche et variée.

¹ La Commission Projet d'établissement du CAEM est composée de 3 administrateurs bénévoles, de la coordinatrice pédagogique et de la directrice.

Ce constat soulève une série de questions qui sont en travail au sein de l'équipe pédagogique : Comment se positionner entre nos idéaux pédagogiques et les réalités du territoire ? La musique pour tous, mais comment ? Combien ? Laisser le choix à des adhérents « clients » et donc fonctionner uniquement à la demande ? Imposer des exigences pédagogiques au risque de perdre un nombre considérable d'élèves ?

Où nous situons-nous entre animation et enseignement ? Comment inciter les adhérents à considérer et expérimenter la musique comme une pratique collective, un lieu de rencontre, un carrefour ? Comment les accompagner vers une plus grande autonomie ? Comment arriver à restaurer une dynamique associative ainsi qu'une dynamique d'équipe des enseignants, à créer encore plus de cohésion et d'implication de chacun dans des projets collectifs ?

Quelle place peut donner le CAEM à l'expression artistique des professeurs ainsi qu'à leur formation continue ?

Les quatre axes de développement souhaités pour le Pôle Pédagogie reflètent ces questionnements et proposent des champs d'expérimentation pour les cinq ans à venir.

➤ Mise en place de Parcours accompagnés pour une formation musicale variée et approfondie

Comme il en a été fait mention, la question de la création d'un parcours accompagné pour les élèves au CAEM, dans l'objectif de proposer une formation plus complète et plus suivie, a été abordée et débattue depuis un certain nombre d'années au sein du CAEM.

Le cœur du CAEM défend une formation musicale axée sur le projet de l'élève, ce qui implique une grande variété d'approches et de propositions pédagogiques. Chez les élèves enfants et complètement novices, nous avons la responsabilité de leur offrir la formation la plus complète et variée possible, afin de les accompagner dans la recherche et la construction de leur projet.

Ces réflexions amènent le CAEM à proposer la mise en place de plusieurs formules au choix permettant aux élèves qui souhaitent s'inscrire (avec l'avis favorable des professeurs concernés) dans un objectif de progression et d'une formation plus complète de musicien, plusieurs parcours pourraient être proposés :

Parcours « initiation » pour les enfants d'âge de 6 à 11 ans : Cours d'instrument en individuel ou micro-collectif + exploration musicale (atelier hebdomadaire ou stage de pratique collective pendant les vacances).

4 parcours possibles pour les Ados-Adultes

Parcours libre : Inscription à/aux activités de son choix.

Parcours 1 : Cours de 45 mn individuel ou 1h micro-collectif + atelier ou 2 modules FM

Parcours 2 : Cours de 45 mn individuel ou 1h micro-collectif + atelier + 2 modules FM

Parcours 3 : Cours de 45 mn individuel ou 1h micro-collectif + atelier + 2 modules FM + stage

L'inscription au parcours implique un suivi continu de la part des profs concernés (conseil, orientations, évaluations) et peut aboutir à une évaluation de fin de cycle (audition, regard extérieur).

➤ Mise en place de dispositifs pour développer la pratique collective, l'improvisation et l'autonomie des élèves

Conformément aux valeurs du CAEM, l'équipe des professeurs considère la pratique collective comme un socle essentiel de l'apprentissage musical et poursuit une réflexion continue pour inciter les élèves à expérimenter le jeu en groupe, véritable vecteur de compétences, lieu de partage et de découvertes.

L'improvisation est un des outils majeurs pour passer d'une simple exécution ou interprétation à l'expression musicale. Elle peut être une source d'appréhension pour les élèves et les professeurs, aussi l'équipe souhaite renforcer cette offre pédagogique dans ce sens et met en place un nouveau dispositif dès 2022.

Les années Covid ont poussé les professeurs à expérimenter des outils numériques qui ont, pour certains, permis aux élèves de s'autonomiser dans leur apprentissage. Ceci a amené l'équipe à réfléchir à la mise en place d'un outil numérique partagé entre tous les acteurs du CAEM.

Les actions envisagées pour les 5 ans à venir :

- Création de « la semaine de la pratique collective » : une semaine par année scolaire pendant laquelle les cours individuels sont remplacés par une multitude d'ateliers collectifs proposés par les professeurs (dès 2023).
- Création de la « salle ouverte » un samedi par mois : espace dédié à l'improvisation, au bœuf et à la pratique collective, encadré par un prof (alternance sur les 10 séances). Offre gratuite, sans inscription préalable et ouverte aux adhérents et non adhérents (dès 2022).
- Ouverture d'une salle de pratique autonome (dès que la situation des locaux le permet).
- Création d'un Padlet de l'école (outil collaboratif sous forme d'un « mur virtuel ») sur lequel des contenus pédagogiques, projets et plannings pourront être partagés entre collègues et avec les élèves (vidéos, partitions, tutos, liens, plannings).

➤ Ouverture et passerelles : mise en place de dispositifs de découverte (stages, rencontres et projets interclasses)

Le CAEM affirme sa mission pédagogique d'être un lieu de découverte de la musique dans ses différentes esthétiques, pratiques et cultures musicales. Ceci implique à la fois le développement continu de l'offre pédagogique au sein du CAEM, mais aussi la création de dispositifs favorisant des rencontres avec des artistes extérieurs, la découverte de pratiques musicales en dehors du CAEM, la participation des élèves aux manifestations culturelles du territoire et des projets inter-écoles.

Les actions envisagées pour les 5 ans à venir :

- Renforcer la collaboration des professeurs en vue de projets interclasses au sein de l'école (création de binômes ou trios pour développer des projets sur une année, pour encadrer les scènes ouvertes. Dès 2022).
- Programmer des stages proposant aux adhérents et non adhérents de découvrir de nouvelles pratiques artistiques, de se croiser, avec des intervenants intérieurs et extérieurs au CAEM.
- Renforcer les liens avec les acteurs culturels du territoire, aussi bien associatifs et institutionnels qu'artistiques afin de favoriser la création de projets communs aussi bien artistique que pédagogiques (création au CAEM d'une table ronde).

- Renforcer les liens avec les autres établissements d'enseignement musical du territoire drômois.
- Création de rencontres d'artistes du territoire et venant de l'extérieur avec les élèves du CAEM.
- Travailler à la mise en place de sorties culturelles pour les élèves pour découvrir de nouvelles formes, esthétiques et pratiques musicales.
- Relancer l'accueil et l'accompagnement des groupes et musiciens amateurs.

➤ Innovation et qualité de l'enseignement : renforcer la formation professionnelle

Dans le souci constant de veiller à la qualité de l'enseignement et à son amélioration, le CAEM aura la volonté de mettre en place des dispositifs qui permettent aux professeurs d'évoluer dans leur parcours et leur posture de pédagogie.

Le CAEM veut initier, soutenir et accompagner les expériences pédagogiques, afin d'alimenter les réflexions et les innovations dans ce domaine. L'objectif étant de créer une dynamique collective et une cohésion pédagogique au sein de l'équipe.

Il continuera à être à l'écoute des souhaits individuels de formation continue et se réserve le droit de les orienter vers des formations en lien avec leurs missions au CAEM. Il exigera en retour le respect des critères de qualité inhérents au statut de professeur.

Les actions envisagées sur les 5 ans à venir :

- Expérimentation de nouvelles pédagogies au sein de l'équipe
- Groupe d'échange de pratiques entre professeurs sur le plan pédagogique et artistique
- Création de projets artistiques entre profs (dès 2022)
- Formation à la gestion de projet pour certains profs qui expriment un besoin d'outils pour les projets collectifs
- Formation par l'échange avec d'autres structures/écoles pour découvrir de nouveaux projets et approches pédagogiques : voyage d'étude, etc.
- Formation à l'évaluation des élèves
- Examiner les demandes de formations conformes à la mission musicale d'un professeur.

B. POLE RAYONNEMENT DU CAEM

Après deux années de repli liée à la crise sanitaire, le CAEM souhaite réaffirmer son ouverture vers l'extérieur. Le CAEM sera présent sur le territoire afin de concourir à son animation sociale et culturelle et veut s'inscrire comme un partenaire en ressources et en projets pour les acteurs locaux.

Les axes de développement pour les 5 ans à venir :

➤ Confirmer la mission d'animation de la vie locale du CAEM

En maintenant un lien avec les écoles du territoire grâce à des partenariats projets et à la poursuite des présentations d'instruments dans les écoles du territoire qui permet à de nombreuses familles de découvrir le CAEM à chaque rentrée.

En faisant jouer des formations du CAEM en première partie ou à l'entrée des concerts du territoire grâce aux liens créés avec les organisateurs d'événements culturels, notamment les concerts, pour permettre également une mutualisation de services avec d'autres partenaires : bénévolat, matériel, etc.

En facilitant l'ouverture aux communes de la CCDB hors antennes en organisant des groupements de communes. Exemples : 5 communes groupées accueillent chaque année une représentation du CAEM. La commune du groupe qui accueille change chaque année.

En clarifiant le financement de ces heures d'animation et la rémunération des professeurs en dehors des heures conventionnelles.

➤ S'affirmer comme un acteur ressource dans l'offre culturelle musicale du territoire

Depuis de nombreuses années, le CAEM organise des événements culturels liés à ses activités d'enseignement et à sa mission d'animation du territoire.

Dans ce cadre, il souhaite renforcer la portée des événements qu'il organise et développer les liens et les synergies avec les acteurs producteurs de spectacles sur le territoire.

En cohérence avec sa mission de Ressources sur le territoire, le CAEM pourrait également impulser la Création d'un réseau des associations culturelles du territoire qui permettrait la coordination des événements culturels dans l'intérêt de tous et pour favoriser la création de passerelles entre les acteurs et notamment avec le CAEM.

➤ Développer la Communication sur les prestations et activité de l'école

La communication, interne, externe et institutionnelle, est un enjeu important pour faire rayonner les projets et l'activité de l'école ; faire connaître sa dynamique dans le but de fédérer les élèves. Pour développer et structurer la communication de l'école, le CAEM souhaite :

- Travailler à l'écriture d'un plan de communication interne et externe. En mettant en place notamment une politique de communication institutionnelle : prévoir une rencontre avec chacune des mairies – faire plus de lien avec les communes de la CCDB.
- Réactualiser le Catalogue des prestations et la plaquette de présentation à destination des mécènes afin d'en faire de véritables outils de promotion.
- Assurer et structurer la diffusion de nos affiches, plaquettes et affichettes sur tout le territoire.
- Créer des journées portes ouvertes du CAEM : permettant la rencontre avec les professeurs, la découverte des instruments ainsi que des ateliers qui pourraient jouer à cette occasion.
- Réactualiser et renforcer la communication via la presse locale.
- Développer la communication sur les réseaux sociaux notamment FaceBook et aller vers d'autres réseaux vecteurs d'information comme Instagram.
- Développer les Micro-reportages sur les différents ateliers / stages (audio, vidéo, photo)
- Développer une communication ciblée pour attirer les bénévoles sur des événements ou pour le CAEM (reportage photos, apéro, concert gratuit...).

C. POLE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Dans une logique d'amélioration et de structuration permanente et afin de jouer pleinement son rôle de « pôle ressource » sur le territoire, le CAEM a la volonté d'approfondir des points d'organisation et de gestion, fondamentaux pour une bonne fluidité au sein de l'association : l'occupation de nos locaux, la gestion du matériel ainsi que les ressources humaines du CAEM.

Les axes de développement pour les 5 ans à venir :

➤ Des locaux ressources pour les élèves, les professeurs et les partenaires

A la faveur de la réhabilitation du bâtiment et des lourds travaux de transformation des locaux de l'école, le CAEM portera une attention particulière à la question des locaux pour les 5 ans à venir avec pour objectifs que l'école puisse être tout à la fois un lieu de vie, un lieu vivant, un lieu pour les pratiques autonomes (pour les élèves et pour les groupes amateurs et ensembles du territoire) et un lieu de ressources et de recherche.

- En pensant de manière plus approfondie, l'affectation des salles, l'usage collectif des lieux (rangements du matériel, nettoyage des espaces, fluidité des usages avec le planning) et l'ambiance générale de l'école (décoration).
- En mettant à disposition des locaux à l'année avec une petite tarification selon les instruments joués et la fréquence d'utilisation.
- En construisant un partenariat avec le collège en pensant la mise à disposition de salles pour les collégiens, entre midi et deux par exemple.
- En relançant l'accompagnement des groupes amateurs (coaching, salles et enregistrement)
- En créant au sein des nouveaux locaux un espace ressource physique bibliothèque/cd thèque/partition/ressources numérique (orientation à travailler en lien avec la médiathèque de Dieulefit, voisine du CAEM).

➤ Renforcer le parc instrumental et matériel de l'école et penser sa gestion

Que ce soit au service de l'activité d'enseignement ou dans le cadre de la mission de Ressource matériel pour nos partenaires, il est important de travailler à différents aspects liés au parc matériel et instrumental de l'école :

- En réalisant un inventaire complet du matériel, qui s'impose en vue du déménagement et qui permettra de savoir où nous en sommes et assurer un suivi dynamique de ce parc
- En établissant un recensement et une projection sur les besoins en investissements de l'école afin de pouvoir proposer un enseignement avec du matériel de qualité et de nous doter d'une vision plus long terme sur la politique d'achat de l'école.
- En mettant en place un outil de gestion du matériel (entrées/sorties de matériel/entretien) : les multiples usages du matériel via les locations, les prêts, les mises à disposition aux partenaires impliquent de réfléchir au suivi du matériel.
- En chiffrant le coût que représente cette mission « ressource matériel » (travail administratif et régie, usure du matériel, etc..) et imaginer son financement.
- En rédigeant une charte de location des instruments.

➤ Ressources humaines et gouvernance

Le CAEM entend continuer à structurer et sécuriser son organisation dans les années à venir autour de 3 axes fondamentaux.

Poursuivre la professionnalisation des fonctions administratives :

- Assurer une meilleure délégation de certaines tâches auprès de la direction et du secrétariat
- Anticiper les fonctions qui ne pourront plus, à terme, être portées par les bénévoles
- Investir et responsabiliser la direction de toutes les prérogatives budgétaires

Développer la dynamique bénévole au sein de l'école :

- Assurer annuellement le recrutement d'un certain nombre de nouveaux bénévoles. Pour cela, il faudra identifier précisément les besoins en bénévoles pour recruter sur des missions circonscrites qui correspondent à leur possibilité d'investissement.
- Mieux encadrer et coordonner le travail des commissions
- Simplifier et alléger la gouvernance bénévole

Améliorer les conditions de travail :

- Poursuivre l'objectif d'une politique sociale ambitieuse
- Mettre à disposition des professeurs des locaux sécurisés
- Poursuivre et structurer le travail d'évaluation annuelle des salariés
- Engager un travail sur l'intégration et l'investissement des professeurs ayant un faible nombre d'heure : dans la vie de l'équipe pédagogique et dans la vie de l'association.

D. POLE MODELE ECONOMIQUE DU CAEM

Le CAEM a confirmé sa politique d'accès à la musique au plus grand nombre et a bâti son offre sur un modèle économique soutenu principalement par la tarification des cours aux élèves et aux familles, déclinés selon une grille tarifaire prenant en compte trois critères discriminants :

- Le lieu de résidence selon que l'élève est ressortissant ou non de la CCDB
- Le quotient familial
- L'âge, avec des tarifs préférentiels pour les enfants

Le CAEM entend poursuivre, voire améliorer cette offre tarifaire, en y consacrant chaque année une enveloppe budgétaire, qui est décidée en conseil d'administration, et qui permet ainsi de proposer six catégories de tarifs afin de prendre en compte toutes les situations de revenus qui se présentent. L'objectif ambitieux de la prochaine période est bien de pouvoir améliorer cette offre, la rendre plus incitative et en un mot plus facilement accessible encore, sachant que cela relève d'une équation délicate eu égard aux contraintes budgétaires qui pèsent sur l'école dans le cadre du modèle économique actuel.

Les axes de développement pour les 5 ans à venir :

Actualiser l'offre tarifaire actuelle

- Procéder à l'actualisation du coût de revient
- Rebâtir une offre tarifaire en prenant en compte cette actualisation
- Enrichir l'offre tarifaire au vu de certaines situations (famille nombreuse par ex, etc.)

Développer de nouvelles ressources pour le CAEM

- Développer des recettes annexes par la location de salle ou d'instrument
- Réactiver la recherche de mécènes en fonctionnement et investissement

- Saisir toutes les opportunités de financement extra territoriales

Sécuriser les financements publics actuels

- Entretien une relation de confiance avec les conseillers communautaires de la CCDB
- Donner aux financeurs une visibilité à 5 ans
- Profiter du nouveau schéma départemental pour obtenir un niveau de subvention en adéquation avec le nombre d'élèves et une meilleure équité territoriale pour tenir compte de la situation socioéconomique de ce territoire de l'arrière-pays drômois

Se doter d'une Vision budgétaire pluriannuelle

- Partager une culture budgétaire
- Mettre en place un budget projectif de fonctionnement à 5 ans et assurer un suivi régulier de l'exécution budgétaire
- Identifier clairement un budget d'investissement à 5 ans à destination des financeurs.

2. MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION

A. CALENDRIER D'ACTIONS : LES ETAPES DANS LE TEMPS POUR CHAQUE POLE.

PÔLE « PÉDAGOGIE »

Axes de développement	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Mettre en place un parcours accompagné	Travail sur un modèle tarifaire, travail sur le fonctionnement avec une équipe pédagogique de pilotage	Intégration du parcours dans l'offre du CAEM et communication auprès des adhérents	Phase test 1	Phase test 2 Bilan
Développer la pratique collective et l'improvisation ainsi que l'apprentissage en autonomie	Semaine « pratique collective » « salle ouverte » impro et bœuf	Création d'un Padlet de l'école	Ouverture d'une salle de pratique autonome	
Ouvertures et passerelles	Formation de binômes ou trios de profs pour créer des projets interclasses, animer les scènes ouvertes.	Renforcer les liens avec les acteurs culturels du territoire : création d'un programme de rencontres et sorties Relancer la communication sur	Création d'un réseau d'établissements d'enseignement musical (projets et actions communes, passerelles dans les offres pédagogiques,	

		le dispositifs lieu d'accueil et d'accompagnement	mutualisation des compétences).	
Renforcer la formation professionnelle	Projet artistique de l'équipe des profs autour de l'improvisation Rédaction d'un plan de la formation professionnelle sur 5 ans	Actions d'échanges de pratique avec d'autres écoles, Echange de pratique au sein de l'équipe	Formation au montage de projets Formation à l'évaluation	Réflexion au sein de l'équipe sur des nouvelles orientations pédagogiques

PÔLE « RAYONNEMENT DU CAEM »

Axes de développement	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Poursuivre et renforcer l'animation de la vie locale	- Identifier les « groupements de communes » - Identifier les événements où les groupes du CAEM pourraient jouer en 1 ^{ère} partie	- Formaliser des partenariats autour de mutualisation de services - Faire valider un document de référence sur le financement et la rémunération des professeurs concernant les heures d'animation du territoire	- Evaluer les premiers effets et ajuster les actions	- Pérenniser
S'affirmer comme un acteur de la programmation culturelle locale	- Travailler en lien avec la chargée de mission Culture et Solidarités de la CCDB à une base de données « acteurs culturels locaux »	- Fédérer les acteurs culturels autour d'un ou deux temps de rencontres annuels permettant des points calendriers et la création de passerelles pour nourrir les projets	- Premier bilan des actions mises en place et ajustement	- Pérennisation des actions
Développer une activité de producteurs de spectacles	-Réflexion sur la demande et le marché - Construire à partir de l'évaluation un projet définissant les actions à mettre en place	Construire à partir de l'évaluation un projet définissant les actions à mettre en place et les moyens nécessaires (humains et matériels) pour	Validation éventuelle du projet par les nos partenaires institutionnels. Recherche de financements	Mise en œuvre du projet

	et les moyens nécessaires (humains et matériels) pour accomplir cette nouvelle mission	accomplir cette nouvelle mission	Montée en compétence	
Développer la Communication sur les prestations et activité de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer la diffusion de nos documents de communication : établir la liste des lieux stratégiques et créer un réseau de bénévoles « spécial communication ». - Commencer la réflexion pour la mise en place d'une Journée portes ouvertes. - Renforcer la communication sur Facebook / étude du déploiement du CAEM sur un nouvel réseau social. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une Journée portes ouvertes du CAEM chaque année et en faire le bilan - Réaliser une étude auprès des adhérents et habitants du territoire pour savoir s'ils connaissent le CAEM / par quel biais etc. - Proposer un projet de plan de communication en CA. 	Déployer le plan de communication	Evaluer le résultat quantitatif (public touché) et qualitatif sur les bonnes conditions de leur déroulement et la qualité des résultats

PÔLE « FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION »

Axes de développement	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Poursuivre la professionnalisation des fonctions administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les tâches qui méritent d'être déléguées au pôle administratif : évaluer la charge et le financement - Etablir un plan de formation - Travail sur les fonctions budgétaires et comptables avec le trésorier 		Montée en compétence et mise en place effective	Evaluation
Développer la dynamique bénévole au sein de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et lister les besoins en bénévoles / lancer un appel à bénévolat ciblé - Composer les différentes commissions en lien avec le projet d'établissement et dresser un plan d'action pour chacune 		- Ajustement de la stratégie	Evaluation

Améliorer les conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à plat et actualisation du livret des professeurs - Structuration des évaluations individuelles et annuelles 			- Evaluation
Des locaux ressources pour les élèves, les professeurs et les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Travail avec le collège pour la mise à disposition des locaux auprès de collégiens 	<ul style="list-style-type: none"> - Relance du projet accompagnement Groupes amateurs : travail au report des financements alloués en 2019 - Formalisation d'une charte de « mise à disposition des salles et du matériel du CAEM » 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication accentuée sur l'aspect Ressource du CAEM en matériel et en compétence 	
Renforcer le parc instrumental et matériel de l'école et penser sa gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire et étiquetage du matériel, - Recensement et projection sur les besoins en investissements - Réfléchir à la politique d'achat de l'école en lien avec les travaux de la Commission Mécénat 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail autour d'un outil de gestion du matériel (travail avec Open talent dans l'idéal) de la tarification des locations et du coût de fonctionnement - Formalisation d'une Charte « Mise à disposition des salles et du matériel du CAEM » 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre et ajustement de l'outil de gestion - 	- Evaluation

PÔLE « MODELE ECONOMIQUE »

Axes de développement	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Actualiser l'offre tarifaire actuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse du coût de revient de l'activité - Construction de l'offre tarifaire en fonction 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la nouvelle offre tarifaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la nouvelle offre tarifaire 	- Evaluation
Développer de nouvelles ressources pour le CAEM	<ul style="list-style-type: none"> - Réactivation de la commission Mécénat 	<ul style="list-style-type: none"> - Réactualisation de la plaquette Sponsoring et Mécénat 	<ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation 	- Evaluation

		- Mise en œuvre de la nouvelle politique de mécénat		
Se doter d'une Vision budgétaire pluriannuelle	- Travail à l'établissement d'un budget pluriannuel - Mise en place de Point de suivi de l'exécution budgétaire trimestriel	- Travail à l'établissement d'un budget pluriannuel	- Partage et validation du travail avec les financeurs	

B. SUIVI ET EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Afin d'assurer un suivi annuel des avancées du projet d'établissement, le CAEM sera en mesure, chaque année lors de l'AG, dans le rapport d'activité et le rapport moral, de mettre en perspectives les actions avec les projets et objectifs présentés dans ce projet d'établissement.

Au cours de l'année 2026, une évaluation et un bilan de ce projet seront présentés ; ils serviront de base à la rédaction du projet d'établissement 2028-2032.

CONCLUSION

Ce document final a été validé par le CA et est présenté et validé lors de l'AG du CAEM du 11 décembre 2022. Il sera alors la feuille de route pour la direction et pour le CA pour les 5 ans à venir.

Les partenaires institutionnels pourront appuyer le CAEM dans ses choix d'orientations et préciser sur quelles missions ils nous soutiennent financièrement.

Il faut voir ce document comme un véritable outil stratégique, traçant une perspective constructive et réaliste, qui permet à l'ensemble du « collectif CAEM » d'être guidé dans ses choix à court, moyen et long terme. Il a vocation à structurer son organisation, porte l'ambition de s'affirmer comme une référence pour tous, et doit rester vivant tout au long des 5 prochaines années.

ANNEXES

<p style="text-align: center;">CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2022</p>
--

Entre :

La Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB) représentée par sa Présidente, Françoise SIMIAN, ci-après désignée par les termes « Communauté de communes »

D'une part

ET

L'association « le Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale (CAEM), représentée par sa co-présidente, Madame Catherine BERTHELOT, ci-après désignée par les termes « Association »

D'autre part,

Préambule :

L'association CAEM est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la sous-préfecture le 11 juillet 1978 sous le numéro 5778.

Conformément à ses statuts, cette association a pour but, dans un esprit d'Education Populaire, de permettre à tous, sans exclusion ni élitisme, l'accès aux possibilités d'expression et aux connaissances musicales, artistiques, en relation avec le spectacle vivant, et audio-visuelles et toute autre forme d'expression artistique.

L'association CAEM existe depuis 1978 et s'est professionnalisée au fil des années (intervention d'enseignants professionnels, « dumistes », création d'un poste de direction et d'un secrétariat). Depuis 1996, elle est affiliée à la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux qui axe la démarche pédagogique sur le parcours musical construit selon le projet de l'élève. Elle est porteuse de valeurs fortes, en lien avec les valeurs de l'Education populaire : la musique est plus qu'un loisir ou un enseignement, il s'agit aussi d'un outil d'intégration et de régulation sociale. L'Association CAEM souhaite former des musiciens amateurs/citoyens qui se développent grâce au plaisir d'apprendre et au plaisir de partager. Par son ouverture à tous les publics, à toutes les cultures par la musique, l'association souhaite être un lieu d'émancipation et d'ouverture sur le monde et sa diversité.

L'association CAEM est un acteur culturel majeur pour le développement des pratiques artistiques et culturelles du territoire : elle compte 350 adhérents au 30/11/2019.

Considérant que La Communauté de communes a pour compétence statutaire l'enseignement musical et affirme que l'apprentissage de la musique est un facteur d'épanouissement individuel, d'intégration et d'unité territoriale,

Considérant que le projet porté par l'association CAEM et que l'ensemble de ses missions participent de cette volonté de développement des activités musicales sur le territoire de la Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet :

- de fixer les modalités du partenariat entre la Communauté de communes et l'association CAEM pour la mise en œuvre des actions d'enseignement musical et de développement de la culture musicale sur le territoire du pays Dieulefit Bourdeaux,
- de définir les modalités d'évaluation des actions contribuant au développement des pratiques musicales,
- de définir les moyens et les conditions de participation financière de la Communauté au fonctionnement de l'association et à la réalisation de ses missions.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS

L'association CAEM s'engage, pour la durée de la présente convention, conformément aux objectifs de son projet d'établissement 2016-2021, à mettre en œuvre les 4 missions suivantes :

- Mission d'enseignement :

L'apprentissage et la pratique de la musique, sous toutes ses formes (instrumentale, vocale, corporel, de toutes esthétiques (classique, traditionnelle, du monde, musique actuelle, jazz, ...) dans le respect des objectifs du Schéma départemental des enseignements artistiques tels que : la qualité de l'enseignement (professeurs diplômés), la création d'ensembles musicaux, le développement de nouvelles méthodes d'enseignement qui s'adapte aux nouvelles pratiques et aux enjeux contemporains

- Mission de développement de l'activité musicale des habitants du territoire

Afin de permettre l'accès pour tous à un enseignement musical et ou une pratique musicale de qualité et de proximité :

- o mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée aux ressources des familles
- o gestion de 4 sites d'enseignement : le pôle central de Dieulefit et trois antennes (La Bégude de Mazenc, Bourdeaux et Pont de Barret)

- Mission d'animation de la vie locale :

La coordination et l'organisation de la participation des ensembles musicaux aux événements culturels sur le territoire de la Communauté de communes (lors de ces prestations, les membres de l'association seront bénévoles, seuls les professeurs encadrant seront rémunérés). Ces prestations seront gratuites ou pourront faire l'objet d'une participation financière par l'organisateur de l'évènement.

- Mission pôle ressources

La mise à disposition aux acteurs culturels du territoire des compétences et moyens de l'Association.

ARTICLE 3 – MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pour aider l'Association à mettre en œuvre les objectifs cités à l'article 2, la Communauté de communes s'engage à apporter une aide matérielle et financière à l'Association CAEM.

ARTICLE 3.1 MISE A DISPOSITION DE LOCAUX à DIEULEFIT :

La Communauté de communes met à disposition de l'Association, à titre gracieux, les locaux sis 2 rue des écoles 26 200 DIEULEFIT, représentant 422 m2.

Les charges locatives d'électricité, de chauffage, d'entretien, d'hygiène et de sécurité sont à la charge de la Communauté de communes ainsi que toutes les taxes.

La Communauté de communes informera annuellement l'Association CAEM, du montant de ces charges afin qu'elle puisse valoriser cette participation de la collectivité dans son budget.

L'Association s'engage à souscrire une assurance pour couvrir tous les risques liés à l'exploitation de ces locaux.

La Communauté de communes est déchargée de toute responsabilité en cas de perte, de détériorations ou dégâts du matériel appartenant à l'Association dans les locaux désignés.

L'Association s'engage, en contrepartie, à veiller au bon usage et au bon entretien de ces locaux : elle ne peut les modifier sans l'accord écrit du Président de la Communauté de communes.

ARTICLE 3.2 MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX à BOURDEAUX, PONT DE BARRET et LA BEGUDE DE MAZENC :

La Communauté de communes s'engage à accompagner l'Association dans la mise en œuvre de conventions avec les communes qui souhaitent avoir une antenne décentralisée (mise à disposition de locaux municipaux à titre gracieux : locaux chauffés, avec un placard fermé et une clé pour les professeurs) pour le développement des activités musicales dans la proximité.

ARTICLE 3.2 CONCOURS FINANCIER

Pour permettre à l'Association de mener à bien les objectifs fixés à l'article 2 et de respecter les engagements de la présente convention, la Communauté de communes s'engage à attribuer une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association, fixée par une annexe annuelle à cette convention dénommée « Programme d'activité ».

Son montant est fixé par le Conseil Communautaire, dans le cadre de l'approbation du budget au regard des modalités d'évaluation annuelle de la convention fixées à l'article 5 de la présente convention.

Le versement annuel de la subvention intervient selon les modalités suivantes :

- 65 % à la signature de la convention
- 35% (solde) au 1^{er} septembre

L'association CAEM pourra déposer une demande de subvention pour l'organisation de manifestations culturelles.

ARTICLE 4 – MODALITES D'EVALUATION DE LA CONVENTION

L'évaluation est annuelle et porte sur la réalisation des missions de l'Association définies à l'article 2.

L'Association s'engage à transmettre à la Communauté de communes avant le 20 décembre de chaque année, les procès-verbaux de ses assemblées générales, un bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif ainsi qu'un bilan financier.

Si pour une raison quelconque, la subvention n'était pas affectée par l'Association à la réalisation des missions définies dans l'article 2, la Communauté de communes se réserve le droit de demander à l'Association un remboursement en partie ou en totalité de la somme perçue.

4 conseillers communautaires, désignés par la commission culture de la Communauté de communes, siègent au sein du Conseil d'Administration, avec voix consultative, pour apporter un accompagnement et un soutien à la mise en œuvre des objectifs de la présente convention.

ARTICLE 5 – COMMUNICATION

L'Association s'engage à valoriser le soutien de la Communauté de communes sur tous ses documents informatifs et supports promotionnels.

ARTICLE 5 – ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'association doit souscrire tout contrat d'assurance propre à garantir sa responsabilité, de façon à ce que la Communauté de communes ne soit ni recherchée, ni inquiétée. L'association produira chaque année à la Communauté de communes les attestations des assurances souscrites.

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à dater de sa signature.

ARTICLE 7 – MODALITES DE MODIFICATION

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant sous réserve d'accord entre les parties

ARTICLE 8 – MODALITES DE RESILIATION

La résiliation de la présente convention est possible pour l'une ou l'autre des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Dieulefit, le 17 septembre 2020

En deux exemplaires originaux

Pour la Communauté de
communes Dieulefit Bourdeaux,

La Présidente

Fabienne SIMIAN



Pour l'Association CAEM

La Co-Présidente

Catherine BERTHELOT

A signature in cursive script over the text "CAEM Ecole de Musique".

CAEM Ecole de Musique
BP31 - 2 rue des Ecoles
26220 DIEULEFIT
Tél 04 75 52 06 44
Siret 314 491 184 00037

ANNEXE 2

Extrait du SDEA 2017-2020

Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2017-2020

Objectifs généraux et actions à mener

Le SDEA voté en mai 2013 répondait à trois orientations principales qui sont réaffirmées :

- la poursuite du travail territorial avec un accompagnement renforcé des établissements d'enseignement artistique de proximité et le rôle du réseau départemental,

- la volonté du SDEA d'inciter les établissements à s'ouvrir à de nouveaux domaines artistiques tout en réaffirmant l'enseignement musical obligatoire pour une structure conventionnée avec le Département,

- le renforcement des liens entre enseignement artistique, éducation artistique et culturelle et pratique amateur.

Pour mettre en œuvre ces orientations, un certain nombre d'actions sera accompagné et continuera à l'être :

- le développement d'une offre pédagogique attractive pour les jeunes en incitant la mise en place de nouvelles propositions pédagogiques et disciplinaires permettant de prendre en compte les évolutions contemporaines dans la pratique artistique des enfants et des adolescents,

- l'amélioration de l'accessibilité financière en amenant les établissements à adapter leur tarification à la sociologie de leur territoire,

- l'incitation à la diversité des pratiques au sein des établissements en favorisant l'accès à de nouvelles pratiques pour les praticiens amateurs, en développant la pratique collective et en permettant une répartition territoriale pertinente des enseignements sur le territoire,

- le soutien à la qualité de l'enseignement en étant attentif à la qualification et à la formation des équipes, à la présence de postes de direction et aux initiatives de mutualisation,

- la structuration des enseignements artistiques sur les territoires en développant les échanges, la concertation et l'optimisation des ressources.

ANNEXE 3 – Charte de Gouvernance

CAEM de DIEULEFIT - CHARTE DE GOUVERNANCE – DELEGATION DE COMPETENCES ...					
Fonction	BUREAU	CA	DIRECTION	SALARIES	COMMISSIONS
					AG
GESTION DU PERSONNEL / FONCTION EMPLOYEUR	<ul style="list-style-type: none"> - Embauche, licence, évaluation la direction - Signe les contrats de travail et avenants - Décide des modifications aux contrats de travail si pas d'incidence budgétaire - Met en place le plan de formation de l'équipe salariée sur proposition de la directrice - Assume le rôle employeur (le Président est juridiquement responsable) 	<ul style="list-style-type: none"> - Valide la création ou la suppression de postes permanents - Valide l'organigramme et les profils de poste, - Décide du recrutement des salariés - Décide de la procédure à suivre pour l'embauche - Valide les embauches - Décide des modifications aux contrats de travail si incidence budgétaire. - Est informé des recrutements de personnel occasionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Participe aux embauches des autres salariés - Gère l'équipe au quotidien (management, évaluations et entretiens annuel des salariés, planning...) - Informe le bureau et le CA sur le fonctionnement de l'équipe salariée. - Propose des ajustements de contrats de travail (répartition horaire, indice, mission...) - Assiste la commission recrutement pour l'établissement des fiches de poste - Propose un plan de formation annuel - Encadre les stagiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Respectent les obligations légales, en référence à la Convention collective de l'Animation et aux autres textes officiels - Respectent les délais de réponse demandés concernant la déclaration des heures de travail effectuées, les souhaits de formation, de matériel, - Participent aux réunions organisées par la direction et par le CA - NB : les enseignants peuvent être membres du CA dans le respect des statuts. 	<ul style="list-style-type: none"> Commission recrutement - Propose au CA la fiche de poste et les choix stratégiques - Participe aux embauches – sélection des CV, entretiens, ...
REGLEMENT INTERIEUR		<ul style="list-style-type: none"> - Valide le projet et les modifications du règlement intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Propose au CA les modifications du règlement intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposent à la direction des modifications du règlement intérieur, permettant de l'adapter à une pratique opérationnelle plus efficace 	<ul style="list-style-type: none"> Commission règlement intérieur - Propose au CA des modifications, une actualisation du règlement intérieur
SECURITE	<ul style="list-style-type: none"> - Est le Responsable légal - Délègue à la directrice la responsabilité de veiller au respect de la sécurité et de l'hygiène en conformité avec le règlement intérieur et la réglementation officielle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veille et propose - Partage les responsabilités légales 	<ul style="list-style-type: none"> - Est responsable au quotidien : - Assume l'application des règles de sécurité et d'hygiène, - Vérifie les autorisations, diplômes, qualifications des agents et prestataires, - Vérifie la souscription des familles à une assurance - Tient à jour le registre unique des résultats de l'évaluation des risques professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquent les règles 	<ul style="list-style-type: none"> Commission locaux - Signale à la direction et au Bureau les risques d'origine matérielle. - Participe à des réunions d'améliorations et de réflexions pour l'avenir. - Participe à l'entretien courant (bénévolat) - Assiste la Direction

CAEM de DIEULEFIT - CHARTE DE GOUVERNANCE – DELEGATION DE COMPETENCES ...					Version du 28/03/2017	
Fonction	BUREAU	CA	DIRECTION	SALARIES	COMMISSIONS	AG
COMMUNICATIO N	<ul style="list-style-type: none"> - Convoque le bureau (président), - Etablit les ordres du jour des CA et AG - Etablit le rapport moral présenté à l'AG - Finalise le rapport d'activités présenté à l'AG 	<ul style="list-style-type: none"> - Echange des informations entre membres du CA et à destination des adhérents par mails, rencontres informelles, réunions ouvertes et comptes-rendus de réunions 	<ul style="list-style-type: none"> - Informe les salariés des réflexions et décisions prises en CA. - Informe les familles des nouvelles à relayer aux élèves. - Veille à ce que les outils de communication soient opérationnels et répondent aux attentes de chacun - Participe à l'élaboration du rapport annuel d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Relayent les informations auprès des élèves : projets, réunions, problèmes administratifs; - Expliquent et transmettent les éléments du projet d'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> Commission communication Communication externe : <ul style="list-style-type: none"> - Fait connaître la vie de la structure et de l'association par des articles dans la presse locale ou autres moyens 	

CAEM de DIEULEFIT - CHARTE DE GOUVERNANCE – DELEGATION DE COMPETENCES ...					Version du 28/03/2017	
Fonction	BUREAU	CA	DIRECTION	SALARIES	COMMISSIONS	AG
PROJET ET VIE ASSOCIATIVE : Projet d'établissement		<ul style="list-style-type: none"> - Initie et porte le projet politique de l'association - Réfléchit et propose (en concertation avec la directrice) du développement des projets (plan d'action de l'année) - Porte (impulse, coordonne) et valide la réflexion sur le projet et sur son développement - Valide le plan d'action pluriannuel - Veille au respect des statuts - Propose les modifications des statuts 	<ul style="list-style-type: none"> - Participe à la réflexion - Met en œuvre les orientations de l'association - Vérifie l'adéquation entre les objectifs et les moyens - Coordonne les remontées d'informations vers le CA 	<ul style="list-style-type: none"> - Participent à la réflexion - Mettent en œuvre les actions proposées par l'association - Font remonter les idées et les propositions de modification. 		<ul style="list-style-type: none"> - Approuve le rapport moral et le rapport d'activité - Elit les membres du CA - Approuve les modifications des statuts
PROJET PEDAGOGIQUE		<ul style="list-style-type: none"> - Valide le projet pédagogique (cohérence avec le projet de l'association) - Suit et peut faire des propositions - Est informé de la mise en œuvre - Peut être consulté pour avis ou décision sur demande du bureau (en cas de débats autour de la cohérence des valeurs) ou pour fixer une priorité 	<ul style="list-style-type: none"> - Met en place des réunions d'équipe pour élaborer / reprendre le projet pédagogique - Le propose au CA - Veille à son application. - Informe le CA sur son application et les problèmes rencontrés 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborent le projet pédagogique - Le mettent en œuvre au quotidien 	<ul style="list-style-type: none"> Commission Projet pédagogique (Profs, CA et élèves) Elabore, met à jour le projet pédagogique et en assure le suivi	

CAEM de DIEULEFIT - CHARTE DE GOUVERNANCE – DELEGATION DE COMPETENCES ...

Version du
28/03/2017

Fonction	BUREAU	CA	DIRECTION	SALARIES	COMMISSIONS	AG
GESTION ECONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Est le responsable légal de la gestion financière - Est le responsable du bilan financier annuel et des comptes - A la signature sur les comptes de l'association (trésorière et un membre du bureau) - Présente le budget prévisionnel, les comptes, au bureau, CA et AG (Trésorière en lien avec la direction) - Contrôle la gestion financière - Participe à l'élaboration des dossiers de demande de subvention 	<ul style="list-style-type: none"> - Débat des orientations budgétaires - Décide des emprunts et investissements - Valide les lignes budgétaires sur proposition de la direction pour l'année en cours 	<ul style="list-style-type: none"> - Prépare le budget avec la trésorière (et autres administrateurs intéressés) - Propose au CA un budget et des lignes budgétaires pour gérer l'année en cours - Applique les budgets (de manière rigoureuse) - Etablit les comptes et bilans (en lien avec la trésorière) - Prépare les dossiers de financement de fonctionnement (subvention...), après accord du bureau - Gère la trésorerie au quotidien 	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquent les règles financières de l'association dans le cadre de leurs activités ou de leurs projets 	<p>COMAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide le bureau, el CA, et la direction dans l'élaboration, d'études, de documents, de tableaux de bords permettant au CA de prendre des décisions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Approuve les comptes de résultats et le bilan - Approuve le budget de l'exercice suivant (art 12 des statuts)
REPRESENTATION DE L'ASSOCIATION	<ul style="list-style-type: none"> - Est l'interlocuteur des financeurs et signe les documents et conventions. - Peut déléguer à des membres du CA, la représentation du CAEM 	<ul style="list-style-type: none"> - Les membres du CA doivent se partager les délégations pour les instances officielles (réunions mairies, Communauté des communes, Conseil général, DRAC...) - Valide les conventions 	<ul style="list-style-type: none"> - Représente l'association surtout pour les réunions techniques - (NB : Elle est accompagnée par un administrateur pour les réunions à enjeu politique et stratégique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Représentent l'association à une réunion technique sur proposition du bureau 		
LIENS AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Représente l'association aux réunions de prises de décisions politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Représente l'association aux réunions d'échanges et de travail, en lien avec le bureau 	<ul style="list-style-type: none"> - Participe aux réunions et temps de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Participe aux réunions d'échanges et de travail. - Assurent une veille pour les appels à projet 	<p>Commission de délégation du CA (thématique en fonction des besoins)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe aux réunions et temps de travail en lien avec le bureau et la direction 	
PARTENARIAT de PROJETS et PRESTATIONS pour CLIENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Suit le plan d'action annuel décidé par le CA 	<ul style="list-style-type: none"> - Elabore le plan d'action annuel avec des priorités - Valide les propositions de la direction 	<ul style="list-style-type: none"> - Gère et anime la gestion des projets - Présente et fait valider les projets par le CA - Présente un plan d'action sur l'année, si c'est possible - Sollicite l'avis des salariés concernés pour l'élaboration des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Emettent un avis sur les projets 		

CAEM de DIEULEFIT - CHARTE DE GOUVERNANCE – DELEGATION DE COMPETENCES ...

**Version du
28/03/2017**

Fonction	BUREAU	CA	DIRECTION	SALARIES	COMMISSIONS	AG
Gestion des locaux et du matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchit et décide (en concertation avec la direction et la CCDB) du développement des projets concernant les locaux. - Valide les actions proposées par la direction, la commission locaux et la commission matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Valide les choix et orientation en matière de locaux (pour les achats d'instruments voir la compétence « gestion économique ») 	<ul style="list-style-type: none"> - Gère les achats du quotidien avec l'accord de la trésorière et dans le cadre du budget - Gère les enveloppes pour les investissements prévus et validés - Veille aux besoins et fait de proposition d'investissements - Est responsable des inventaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Prennent soin des locaux et du matériel - Rangent salles et matériels après chaque utilisation; - Assurent le suivi des instruments qu'ils contiennent à des élèves en prêt ou location, et informent le secrétariat; - Initient la demande d'achat de matériel, accompagnée de la justification technique, de l'étude de cout et de la description précise; - Participent aux inventaires et entretiens du parc matériel et instruments, y compris partitions 	<p>Commission Matériel (Commission mixte-prof-Administrateurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planifie les investissements à court et long termes. - Fait des propositions à faire valider par le CA (décision d'orientation) ou par le bureau (petits montants) 	
RELATION aux ADHERENTS et aux ELEVES	<ul style="list-style-type: none"> - Valide les dossiers d'échelonnement des paiements pour les familles en difficulté, sur proposition de la direction - Est l'interlocuteur de l'équipe et des adhérents - Examine et valide les demandes de bourse exceptionnelles dans le cadre du budget alloué : Bureau réduit (président + trésorière). - propose au CA une révision de budget en cas de dépassement du budget alloué aux bourses 	<ul style="list-style-type: none"> - Est attentif à garder un lien privilégié lors des événements organisés par l'association ou autres partenaires - Est à l'écoute des adhérents, dans les cours, les ateliers, les stages et la vie citoyenne - Valide les modifications budgétaires proposées par le bureau pour les demandes de bourses exceptionnelles hors limite budget 	<ul style="list-style-type: none"> - informe le bureau pour une réflexion commune pour trouver une solution en cas de situation urgente pour une famille, 	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillent au quotidien (gestion inscriptions, facturation, encaissement, rappel de paiement...) - Constituent un réseau ressources (infos, partenaires...) pour orienter, informer... - Relayent les informations auprès des élèves : projets, réunions, problèmes administratifs; - Expliquent et transmettent les éléments du projet d'établissement. - Sont à l'écoute des adhérents, dans les cours, les ateliers, les stages etc. - Font remonter les informations pertinentes à la direction 	<p>Commission communication interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elabore le e-bulletin avec l'équipe coordinatrice... 	Tous les adhérents sont invités à l'AG annuelle

Schéma des commissions du CAEM 2022

version du 22/03/2022

